

REVUE SUR LES TIERS-LIEUX

la

coopérative

tiers-lieux



N°06 - NOVEMBRE 2020 -

- Tiers-lieux nourriciers
- Démarche Alimentaire de Territoire
- Démocratie alimentaire
- Diagnostic territorial partagé





SOMMAIRE

4 **Parlez après le Biiiiip sonore !**
Les jardins familiaux

5 **DOSSIER : Feed Back**
Petit Ramdam des Tiers-Lieux nourriciers

11 **Tronche de tiers-lieu**
La Démarche Alimentaire Territoriale de La Smalah avec Alban Pérennès

13 **La bonne recette de La Palette**
3 questions & la boîte à outils

16 **Parlez après le Biiiiip sonore !**
Reneta & Trebatu

17 **DOSSIER : En chantier**
Caractérisation des tiers-lieux nourriciers

20 **Parlez après le Biiiiip sonore !**
La Grange Gropuy & Les Râteleurs

21 **Tronche de tiers-lieu**
La SCIC Terres en chemin

23 **La bonne recette de Kattalin Sainte-Marie**
3 questions & la boîte à outils

26 **DOSSIER : Radio moquette**
Enjeux de démocratie alimentaire

32 **Paroles d'expert**
par Pierre-Marie Moreau de Terres de Liens

38 **Parlez après le Biiiiip sonore !**
Paysages Nourriciers & Le Battement d'Ailes

Revue d'actualité sur les tiers-lieux
Coopérative Tiers-Lieux
29 chemin Richelieu, 33270 Floirac
Tél. 09 72 83 10 90

Rédacteurs :
Lucile Aignon, Mélissa Gentile, Chloé Le Drogoff, Denis Meunier, Alban Pérennès, Marion Bergognon, Jean-Baptiste Cavalier, Kattalin Sainte-Marie, Julie Dehancé, Antoine Libeert, Roxana Maria Triboi, Marketa Supkova, Kevin Certenais, Pierre-Marie Moreau, Pauline De Vos, Christine Laurent, Adeline Héry.

Coordination de publication et graphisme :
Chloé Rivolet et Sophie Baux

Images : tous droits réservés
Coopérative Tiers-Lieux, Le Moulin de Retournay, Oasis Citadine, Les Usines, Alban Pérennès, La Smalah, Reneta, Trebatu, Le 100° Singe, La Ferme des Volontoux, Les Grands Voisins, La Grange Gropuy, Les Râteleurs, La SCIC Terres en chemin, Jenny Lhoir, Madabrest, Réseau Salarat, Laetitia Gabard, Paysages Nourriciers, Pauline de Vos, Emma Picq, Le Battement d'Ailes.



©Oasis Citadine

La terre comme commun

Comme Besson l'expliquait, « On voit aujourd'hui un regain d'intérêt pour cette notion de tiers-lieux pour expliquer toute une série d'espaces qu'on a du mal à qualifier. Cette notion connaît un flou conceptuel important. Elle se prête la plupart du temps à une sorte d'auto-définition des acteurs. Cette démarche se développe essentiellement de manière empirique. On parle de coworking, de fablab pour évoquer ces tiers-lieux. Ils ne se résument pas à ces différentes entités » (Besson, 2015).

Dans ce contexte, le dévoiement du concept de tiers-lieu est proche. Certains s'en saisissent pour créer des espaces qui ne répondent pas à l'ambition de transformation sociétale portée par la Coopérative Tiers-Lieux. C'est pourquoi, bien que le tiers-lieu ne puisse être figé dans une définition simple, nous avons cherché à faire émerger les critères fondamentaux aux tiers-lieux politiques.

Un tiers lieu est l'incarnation, dans un espace d'activités marchandes ou non marchandes, d'un contrat social qui se décompose à travers trois dimensions :

- 01. un parcours d'émancipation individuelle**
- 02. une dynamique collective**
- 03. une démarche motivée par l'intérêt général.**

Les tiers-lieux doivent permettre à chacun et collectivement, de se saisir de son pouvoir d'agir et de répondre aux grands enjeux de la transition qui s'impose à nous aujourd'hui. Ce sont des projets structurants de territoires, qui (re)dynamisent un quartier, un village. Ces espaces sont conçus pour créer les conditions les plus favorables à l'éclosion des idées et à la coopération locale.

Les tiers-lieux autour de l'alimentation et de l'agriculture sont également de parfaits exemples en train de pousser.

◆ Lucile Aignon

PARLEZ APRÈS

Le Biiiiip SONORE

JARDINS FAMILIAUX LES JARDINS DE LA FILATURE

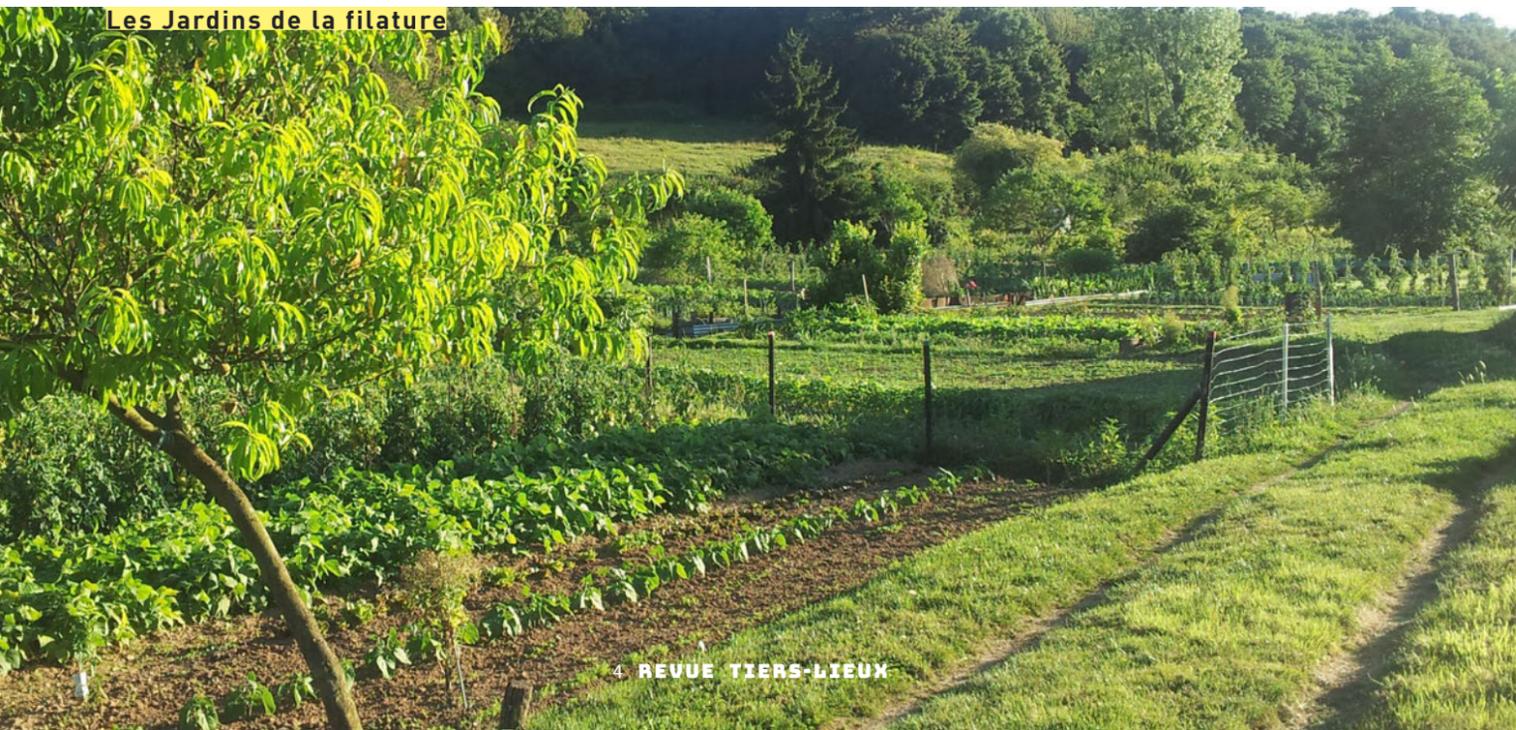
Les jardins ouvriers historiques de la Filature ont fonctionné du milieu du XIX^{ème} siècle jusqu'à la faillite de l'usine en 1976. L'usage s'est maintenu informellement sans encadrement pendant les 30 ans d'abandon de l'entreprise, jusqu'à la reprise du site en 2011 et la remise en route des Jardins de la Filature actuels. Très encadrés par le Code Rural, une fédération nationale, un règlement intérieur et une charte environnementale régissent les usages. Cette reprise des jardins en 2012 fut un moment humainement complexe car il a fallu faire accepter le retour des règles inhérentes à ces jardins. Aux Usines, leur accès est conditionné à l'adhésion à l'association d'un montant de 10€/an ainsi qu'à un « loyer » de 0,30€/m²/an. Depuis 7 ans, les jardins familiaux évoluent avec de nouvelles pratiques et modes de production plus respectueux de l'environnement. Cet espace est un lieu de mixité fort où se côtoient toutes les générations, les milieux sociaux ou les origines. Les pratiques et modes de



Les Usines

production y sont majoritairement individuels et l'aspect vivrier productif familial à fait place pour moitié à une culture de loisir. Pour cette raison, l'association AY 128, qui gère les jardins a décidé d'expérimenter une dynamique plus collaborative avec un jardin partagé à partir de 2015.

Les Jardins de la filature



Cocotte Griotte - La motte

FEED BACK

LES TIERS-LIEUX une réponse aux enjeux de transition agricole et alimentaire

Les tiers-lieux sont repérés sur les champs tertiaire et artisanal. Cependant, la Coopérative des Tiers-Lieux a identifié l'émergence de dynamiques aussi complexes dans le secteur primaire. Quand bien même la question de l'alimentation nous touche au quotidien - elle est visible dans nos frigos, nous demande une logistique d'approvisionnement hebdomadaire, façonne nos paysages - elle reste toujours à part. Le secteur agricole s'isole et semble s'engluer dans une situation peu satisfaisante pour les deux bouts de la chaîne "de valeurs" selon les termes conférés. D'abord ceux qui produisent, les agriculteurs, vivent pour beaucoup sous le seuil de pauvreté, vendent à perte, s'endettent de façon effrénée pour alimenter le système duquel ils sont prisonniers, n'arrivent pas à transmettre à la fin de leur carrière. Bref un système global vicieux et maintenu par des lobbys dans un état latent, sans véritable changement de fond et réflexion sur la répartition de la valeur. On pourrait presque considérer le statut d'artiste-auteur qui, à l'instar des agriculteurs, fait vivre toute une filière de diffusion sans en tirer profit pour lui-même. Sans oeuvre, pas d'industrie culturelle, sans production, pas d'agro-industrie ! Un début de chaîne complètement appauvrie dans sa capacité à reprendre sa condition en main.

.....
"Selon le dernier recensement agricole français en 2010, quelques 200 000 actifs agricoles ont été perdus entre 2000 et 2010, soit une baisse de 26 %. Pour chaque installation d'un agriculteur, on compte désormais 3 départs."

Le prochain recensement aura lieu cette année en octobre 2020. Et si on regarde les chiffres des actifs agricoles permanents ils continuent de baisser entre 2010 et 2016.

FEED BACK

Un agriculteur sur cinq doit transmettre sa ferme hors du cadre familial. Outre la démographie, les autres facteurs limitants sont l'accès au foncier, le coût élevé de l'investissement de départ, le manque de réseau et de connaissance du territoire ainsi que le manque de formation. Suite au départ en retraite de nombreux agriculteurs, certaines fermes ne seront pas transmises en raison notamment de leur manque de viabilité économique.

L'enjeu principal n'est pas tant de transformer l'existant mais de créer des voies alternatives pour préparer les générations futures à investir le secteur de façon plus rentable, humaine et respectueuse de l'environnement.

L'aspect collectif et hybride des tiers-lieux est une des réponses à ces enjeux à la fois individuels, car ils touchent les professionnels à venir dans leur propre développement personnel et professionnel, et d'intérêt général pour garantir une autonomie alimentaire locale ; l'aspect collectif des tiers-lieux pouvant faire levier sur les questions foncières et organisationnelles. La plupart des agglomérations consomme 1,5 à 2% de productions agricoles locales. Les circuits longs ont encore de beaux jours devant eux et les grandes surfaces jouent encore un rôle dans le choix de l'approvisionnement de part leur capacité à proposer une offre globale, accessible financièrement et de proximité.

De plus, dans notre effort de maillage territorial néo-aquitain depuis 10 ans, certains territoires non couverts ne se révèlent qu'à travers la dimension agricole et cela sur des communes très petites situées en milieu rural (ex : Marnes (79), Ségur-le-Château (19), Abjat-sur-Bandiat (24), Cornil (19) etc.). La Coopérative des Tiers-Lieux y voit, non seulement une façon saine et pertinente de réaliser son contrat de finalisation du maillage régional avec la Région Nouvelle-Aquitaine, mais aussi d'intégrer une nouvelle dimension dans le secteur des tiers-lieux par nature transdisciplinaire.



Du Beurre Dans Les Haricots

Comment les tiers-lieux dit "nourriciers" participent à la re-communisation du fait agricole et en quoi les tiers-lieux sont des espaces d'expérimentations et de partenariats avec des agriculteurs locaux ?

LES CARACTÉRISTIQUES DES TIERS-LIEUX NOURRICIERS ÉTUDIÉS

- **AXE AGRICOLE** : installation paysanne, dynamique collective autour des pratiques agricoles, codéveloppement autour de la bio, micro-ferme, espace test agricole, agroforesterie
- **AXE ALIMENTAIRE** : organisation alimentaire territoriale, Projet Alimentaire de Territoire et Système Alimentaire de Territoire, conserveries coopératives, marchés, paniers
- **AXE SENSIBILISATION & FORMATION** : formation, tutorat, sensibilisation à l'environnement (tri, covoiturage, mobilité douce...), ferme ou jardin pédagogique et de pratiques, verger-conservatoire, énergie, permaculture
- **AXE LABORATOIRE** : recherche, participation active des citoyens, paysages, circuits courts & déchets alimentaires, inventaire de la biodiversité, farmlab
- **AXE TOURISTIQUE** : agro-tourisme et hébergement associé
- **AXE FONCIER** : foncière agricole



Petit Ramdam Juillet 2020 - Le Moulin de Retournay

Face à ces enjeux, nous remarquons l'émergence d'initiatives et de réflexions sur la capacité des tiers-lieux nourriciers à répondre aux problématiques évoquées précédemment. Toutefois, les expérimentations restent limitées et faute de connaissances et de modèles, les porteurs de projet demeurent souvent isolés.

La défense de l'agriculture paysanne ne passera pas que par les tiers-lieux mais par la capacité à faire la bascule avec les acteurs en présence. Il apparaît une urgence à s'occuper de la question du point de vue des politiques publiques pour amorcer une transition.

■ Lucile Aigron, Méliッサ Gentile et Chloé Le Drogoff

LES ENJEUX GÉNÉRAUX

- Participer au développement des capacités de résilience territoriale en autonomisant les territoires d'un point de vue alimentaire
- Relocaliser le maraîchage de proximité notamment dans les zones périurbaines qui constituent un enjeu primordial en repensant le tissu des années 70 et 80 et en limitant la pression foncière
- Produire autrement, collectivement, repenser un système coopératif agricole
- Promouvoir la transition alimentaire auprès de la population
- Régénérer les territoires ruraux en favorisant les installations à taille humaine et en repensant les paysages à travers une agriculture favorisant la biodiversité et la préservation des paysages (agroforesterie et gestion des eaux notamment...)

LES FINALITÉS

- Créer des laboratoires de la transition agricole et alimentaire afin de penser la résilience alimentaire des territoires
- Des lieux-leviers de cohésion sociale et territoriale à travers une distribution repensée
- Générer des vocations agricoles en proposant un modèle économique qui fonctionne (coopérations locales, installation facilitée...)
- Croiser le secteur agricole à d'autres secteurs d'activités (culturel, citoyenneté, mobilité, coopérations territoriales, artisanat...)



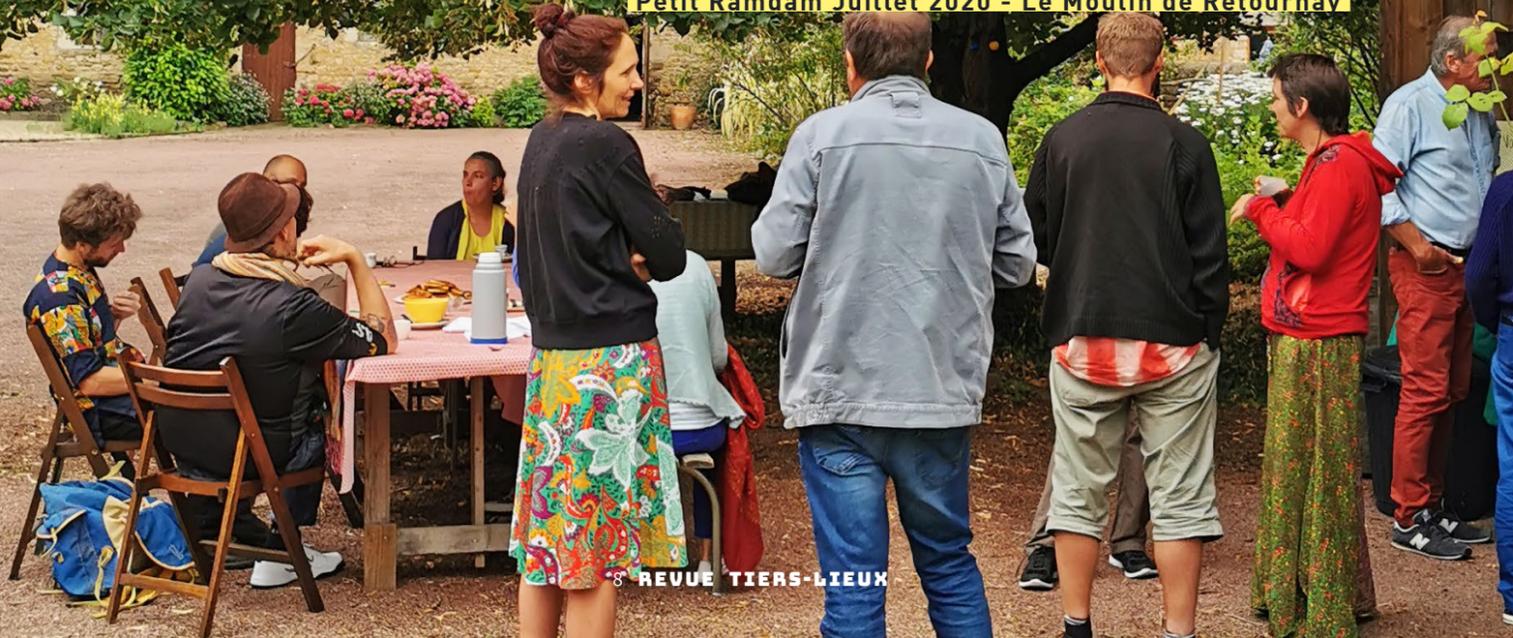
Petit Ramdam Juillet 2020 - Le Moulin de Retournay

LES BESOINS ET RECOMMANDATIONS

inspirés par le Labo de l'ESS pour limiter les freins à la coopération territoriale par la Coopérative Tiers-Lieux

- Financer davantage les dépenses de structure (animation, ingénierie, coordination, expérimentations etc.)
- Valoriser la coopération dans l'attribution de financements. La coopération présente bien un coût pour les acteurs co-animant la dynamique collective. Elle doit pouvoir être valorisée et faire l'objet de financements.
- Outils la co-construction dans la réglementation des marchés publics : donner la possibilité aux collectivités locales de confier directement un marché public, sans passer par un appel d'offre ou une mise en concurrence, à un acteur privé porteur d'une dynamique collective avec lequel elle a co-construit le projet en phase amont.
- Élaborer un régime d'exemption des aides d'État simplifié pour les structures, associations ou SCIC notamment, portant des dynamiques collectives, tournées vers l'intérêt général, limitées à un territoire, n'ayant pas l'objectif de réaliser des profits ni de fausser la concurrence.
- Prendre en compte et encourager la valorisation par les structures porteuses de dynamiques collectives de leurs ressources non-matérielles.
- Prendre le risque de financer des structures à l'assise financière plus fragile mais qui s'inscrivent dans une dynamique de coopération locale.
- Faire évoluer le cadre réglementaire du dispositif fiscal du mécénat prévu aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts de manière à rendre les structures porteuses de dynamiques collectives accompagnant le développement économique territorial avec un objectif d'intérêt général éligibles au mécénat.
- Financer l'accompagnement des néo-agriculteurs (CAPE et suivi post CAPE).
- Financer les projets de mutualisation associés (boutique, épicerie, matériel...).
- Financer la réhabilitation de bâtiments avec matériels bio-sourcés.
- Aider à la médiation PLU, droit d'eau...
- Reconnaissance de l'activité agricole d'un tiers-lieux agricole et alimentaire par la MSA.
- Faciliter les outils de gestion (banques, assurance) face à la diversité d'activités.
- Proposer des appels à projets qui favorisent la coopération privés-publics.
- Innovation juridique / Accentuer la recherche juridique pour inventer un nouveau modèle d'accès aux terres et de la contractualisation des terres pour devenir plus agile (aujourd'hui système trop raide et verrouillé).
- Donner de l'intérêt aux "délaissés" (petites parcelles, parcelles biscornues peu pratiques pour le machinisme...), moyen d'acquérir des terrains impropres à l'agriculture conventionnelle, importance d'éviter des fusions avec de plus grandes parcelles adjacentes, importance de la préservation du maillage micro-parcellaire actuel.
- Favoriser le développement des lowtech pour la production alimentaire.

Petit Ramdam Juillet 2020 - Le Moulin de Retournay



LA GÉNÉRATRICE AU MOULIN DE RETOURNAY

une fabrique d'idées concrètes pour la ruralité de demain

Depuis 2014
Moulin de Retournay, Marnes dans les Deux-Sèvres (79)
258 habitant.e.s

CONTEXTE

Retournay est un petit hameau familial façonné par la Dive qui a permis l'implantation d'un moulin. C'est aussi un lieu de travail et de vie atypique. Le hameau cherche aujourd'hui une nouvelle dynamique et amorce une transition en s'ouvrant à l'accueil de nouvelles activités. La Famille Herbert souhaite en faire un espace de réflexion et d'action, une fabrique d'idées concrètes pour la ruralité de demain !

ESPACES

43 hectares de terres, des bâtiments pour des activités agricoles, des espaces de travail et d'habitation

ENJEUX

Créer un espace d'expérimentation sur l'agriculture écologique de demain. Redynamiser la campagne et rendre attractif le territoire. Imaginer une transmission douce de Retournay pour que ce lieu reste un lieu de vie et d'activités.

ACTIVITES

- **accueil d'agriculteurs** : maraîchage, parcelles d'expérimentations en agroforesterie, céréale bio pour une filière céréale - pain locale, culture de luzerne pour une alimentation animale locale
- **offre touristique** : gîte
- **laboratoire et expérimentations agricoles**

GOVERNANCE

Famille Herbert : propriétaires et fondateurs
SARL Herbert : structure administrative qui incube le projet
Collectif informel composé de membres de la famille et de complices pour accompagner, soutenir et porter la démarche de tiers-lieux nourricier : association en cours de réflexion

FONCTIONNEMENT

La Famille Herbert et le collectif mènent un travail de réflexion conjoint sur le projet. SARL Herbert mène un important travail administratif, gère les locations et mises à disposition, investit dans le bâtiment.

COMMUNAUTE

agriculteurs à la retraite, habitants de Marnes et de Moncontour, autres tiers-lieux des environs, famille, amis

ANCRAGE & PARTENAIRES

des partenaires transversaux : Coopérative Tiers-Lieux, centre Pierre Mendès France

des partenaires agricoles : Agrobio79

des partenaires du secteur de la formation : école de maraîchage de Saint Loup sur Thouet, BTS agro-écologie de Bressuire

des partenaires institutionnels : Communauté de communes du thouarsais

FREINS

La construction de la gouvernance collective, l'écriture et l'animation du projet nécessitent du temps, des compétences et des ressources humaines.

Des cultures sectorielles différentes : paysans, agriculteurs bio, agriculteurs plus conventionnels... acteurs locaux.

Des démarches administratives semées d'embûches : droits d'eau pour le maraîchage et l'hydrolienne, contraintes incendie, PLU, viabilisation des terres, obtention d'un permis de construire pour de nouveaux bâtiments agricoles.

La difficulté d'appréhension du projet non classique et complexe pour les pouvoirs publics.

Un projet ancré sur deux territoires administratifs et des collectivités qui ne franchissent pas leurs frontières.

PERSPECTIVES

Rencontres trimestrielles. Accompagnement pour permettre de clarifier les rôles de chacun et les instances d'échange, de décision. Mettre en place des projets transversaux autour d'un commun, l'eau grâce à la Dive. Création d'une boutique.

RESSOURCES

Accompagnement via une Grande Echelle, dispositif de la Coopérative Tiers-Lieux. Statut d'entrepreneur-salarié pour les entrepreneurs agricoles via une coopérative d'activité et d'emploi. Animation du collectif envisageable via des salariés-animateurs du CIVAM.

"L'enjeu pour nous c'est comment on garde l'esprit du lieu dans la transmission. Il y a beaucoup d'informel, tout cela bouge et interagit, le monde agricole est très entrepreneurial, on ne peut pas être que dans l'ESS, il y a un enjeu à croiser les pratiques / outils du public-privé. La force c'est aussi le réseau social de la famille au service des nouveaux membres."

LA GRANGE PAR DU BEURRE DANS LES HARICOTS

pour produire, transformer, échanger et consommer ensemble des aliments de qualité à faible coût

Depuis 2019
Abjat-sur-Bandiât, Périgord Vert en Dordogne (24)
620 habitant.e.s

CONTEXTE

Après plusieurs étés passés en vacances à Abjat, les 5 amis Belges ont décidé d'y poser leurs valises pour y développer un tiers-lieu alimentaire solidaire, laboratoire d'expérimentation sociale : pour produire, transformer, échanger et consommer ensemble des aliments de qualité à faible coût.

ESPACES

grange de 400m², une bergerie de 300m² et 10 hectares de terres

ENJEUX

Créer une fabrique de liens sociaux, de transmission de savoir-faire, un lieu de solidarité. Découvrir la boucle production-transformation-consommation d'alimentation saine. Localiser la production et la transformation alimentaire. Permettre à des citoyens et des professionnels de développer des activités économiques. Participer à diminuer l'impact énergétique de la production alimentaire. Expérimenter un modèle économique solidaire.

ACTIVITES

- **épicerie solidaire et participative, atelier de transformation alimentaire**

- **projet alimentaire de territoire, accueil d'agriculteurs, laboratoire d'expérimentations agricoles, potager partagé, coworking, atelier partagé**
- **formation et ateliers divers**

GOVERNANCE

- **5 porteurs de projet** : fondateurs et propriétaires
- **Du beurre dans les haricots** : association

FONCTIONNEMENT

Du beurre dans les haricots porte et développe le projet. Un facilitateur coordonne le projet.

COMMUNAUTE

- 26 personnes participent à la cogestion de l'épicerie

- 12 personnes participent à l'espace jardin

- 5 artisans utilisent l'atelier partagé

- 11 producteurs sont intéressés par l'épicerie, l'atelier de transformation et 4 d'entre eux participent déjà à la mise en place de ceux-ci

ANCRAGE & PARTENAIRES

des partenaires associatifs : Gem de Nontron, les épiceries sociales Croix Rouge et la Courte échelle, La Sauce Paysanne, Le Gco, Permaculture en Périgord Vert, Les Croqueurs de pommes
des partenaires institutionnels : commune d'Abjat-sur-Bandiât, CIAS de Nontron, Parc Régional Naturel du Périgord Limousin, école Les Girafons

des partenaires financiers : Secours Catholique

FREINS

Temps nécessaire au développement du projet versus temps nécessaire au développement de projets personnels des fondateurs qui ne vivent pas du projet. La constitution de dossiers qui nécessite du temps. La mise aux normes des locaux. La mobilité difficile sur le territoire qui ne dispose pas de système de transport.

PERSPECTIVES

Partenariats avec l'école pour un approvisionnement en produits secs via l'épicerie. Développement d'accueil de groupes dont des scolaires, création de bulles d'aire pour des personnes en détresse. Discussion avec les acteurs en charge des personnes au RSA autour de l'activité de maraîchage.

RESSOURCES

Incubation au sein de l'incubateur Emergence de Périgueux.

Terrain de recherche-action du LERIS autour de la gouvernance et du modèle socio-économique.

"On ne voulait pas créer d'emploi direct, en Belgique on ne se fait pas employer par la chose qu'on met en place. On préfère rester bénévole, on n'est peut-être pas assez rapide pour les cases. On a mis en place un emploi de facilitateur mais on est tous facilitateurs."

<p style="text-align: center;">A LA MOTTE Faire revivre la campagne</p>	<p style="text-align: center;">LES USINES</p>
<p>Depuis 2000 St Saturnin Du Bois, Aunis-Sud en Charente-Maritime (17) 855 habitant.e.s</p> <p>CONTEXTE Dans les années 2000, Jean-Louis et Anita Vacher achètent le lieu-dit La Motte Aubert situé dans la campagne entre Niort et la Rochelle, où désormais vivent et travaillent une vingtaine de personnes (dont 8 enfants) réunies pour y développer un projet en milieu rural visant à relier celles et ceux qui nourrissent, qui habitent, qui éduquent, qui cultivent et qui protègent leur environnement.</p> <p>ESPACES une ancienne exploitation de vigne et d'élevage de 15 hectares, des bâtiments pour des activités agricoles et culturelles dont la Grange aux fêtes, des espaces de travail et d'habitation d'une surface totale de 1000m2 ainsi qu'une piscine naturelle</p> <p>ENJEUX Offrir aux usagers du projet la possibilité de relier sur un même site : sensibilisation à l'écologie, réflexion sur les enjeux environnementaux, éducation culturelle et artistique et travail. Permettre aux parents de l'école, qui font parfois de longs trajets pour accompagner leurs enfants (35 enfants fréquentent cette école), aux touristes fréquentant le site, aux artistes et aux personnes travaillant sur le site de bénéficier d'un espace de travail partagé accueillant également un café associatif, une petite épicerie et un grand jardin nourricier. Associer également, dans la salle de spectacle équipée adjacente, un projet artistique reposant sur l'accueil d'artistes en résidence de recherche, de formations pour amateurs et professionnels, de temps forts, de conférences, de projections de films et de moments festifs.</p> <p>ACTIVITES accueil agriculteurs : 3 maraichers qui nourrissent 150 familles, éleveurs poules et poulets bio ; offre touristique : gîte de groupe et eco-camping ; jardin en permaculture partagé ; boutique de producteurs (en cours) ; café associatif ; espace de coworking ; programmation culturelle dont résidence artistique ; formation : accueil d'une école Montessori, artistique et échanges de savoir-faire</p> <p>GOVERNANCE A la Motte : association avec un conseil d'administration regroupant 9 membres et d'un collège solidaire composé de 4 personnes</p> <p>FONCTIONNEMENT La SCI gère le foncier. La SNC gère les gîtes et la mise à disposition gratuite pour l'association. A la Motte porte et développe le projet global et s'est structurée en commissions autogérées : projet global, espaces de partage, habitat pérenne et temporaire, vie artistique, communication, jardin, chantiers participatifs et woofers, entretien du lieu et petits travaux.</p> <p>COMMUNAUTE une trentaine de membres actifs, les parents de l'école, les habitants et usagers du site, le public et les usagers de la salle de spectacle, les habitants du territoire</p> <p>ANCRAGE & PARTENAIRES - des partenaires culturels : la compagnie Autour de Peter (soutenue par la Communauté de Communes Aunis-Sud, la ville de St Saturnin et la Région Nouvelle-Aquitaine) - des partenaires institutionnels : l'école, le Département de la Charente-Maritime, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat</p> <p>FREINS La difficulté d'appréhension du projet non classique et complexe pour certaines parties prenantes. Un hameau parfois identifié comme un entre-soi familial, enjeu d'ouverture à tou.te.s les habitant.e.s et acteurs locaux et de pédagogie notamment vis-à-vis de la Commune qui peut se montrer défiante. La répartition des tâches au sein d'un collectif dont le périmètre s'est élargi.</p> <p>PERSPECTIVES Collecte des attentes, envies et besoins des habitant.e.s. Recrutement d'un.e facilitateur.rice. Evolution de l'association en SCIC. 3 terrains constructibles, réflexion autour d'habitats partagés.</p> <p>RESSOURCES Incubation au sein de l'incubateur Pop Incub</p>	<p>Depuis 2011 La Filature, Ligugé dans la Vienne (86) 3 303 habitant.e.s</p> <p>CONTEXTE A l'origine, 4 fondateurs qui ont sauvé la friche de la démolition et ont développé avec l'association AY 128 un projet audacieux : utiliser les 2 hectares de l'ancienne friche industrielle de la filature de Ligugé pour créer un projet économique – social – culturel d'un genre nouveau alliant travail, qualité de vie et lien humain.</p> <p>ESPACES une ancienne filature soit 2 hectares de friches industrielles, des jardins familiaux, un bois et une prairie</p> <p>ENJEUX Créer un projet économique – social – culturel d'un genre nouveau alliant travail, qualité de vie et lien humain.</p> <p>FOCUS NOURRICIER - Contribuer à la résilience territoriale - Sauvegarder et valoriser un patrimoine matériel et immatériel - Participer à l'émancipation des personnes - Préserver et développer le lien social</p> <p>ACTIVITES - agricole & nourricier : jardin interne a l'usine, poulailler, jardins familiaux, jardin partagé, activité professionnelle, hébergement juridique. - alimentaire : PAT de Grand Poitiers, production et transformation, commercialisation (groupement d'achat, marché de producteurs, camion, boutique). - sensibilisation & formation : sensibilisation, pair-à-pair, formation, grainothèque, visite turbines hydro-électriques. - laboratoire : bois de la filature, étude faunistique et floristique de l'île de la filature et la filature, étude pour une plateforme de réemploi de matériaux, espace test eco-construction.</p> <p>GOVERNANCE 4 porteurs de projet : fondateurs-proprétaires + 1 SCI + AY128 : association</p> <p>FONCTIONNEMENT 4 fondateurs-proprétaires : auteur.e.s, stratèges veillant à la cohérence globale du projet ; investisseurs, gérant et mettant à disposition une partie du foncier. La SCI Usines Nouvelles gère une partie du foncier. AY128 porte et développe le projet.</p> <p>COMMUNAUTE 4 fondateurs, 12 administrateurs. Une trentaine de structures est installée sur le site et l'association compte plus de 175 adhérent.e.s : tou.te.s contribuent à leur hauteur à la dynamique associative, garant de la cohérence du projet global. Producteur.rice.s du marché dont Huîtres Magnat, La Folie Bergère, La Graine de Ferme, Le Chant du Pain, Les Savons de Johann et Virginie, Les Pirates du Clain, Les Plantes compagnes, Les Trois Petites Cabanes, Mam'Zelle Persil, Sylvain L'Épicier, Version Crue, Yvon Guinot.</p> <p>ANCRAGE & PARTENAIRES - des partenaires têtes de réseau relais d'info : AFIPAR, CIVAM, Confédération Paysanne, Vienne Agrobio Bio Nouvelle-Aquitaine - des commerçant.e.s de Ligugé et de Smarves : Alimentation Coop / Ange Gourmand - Boulangerie / Bouquets et Saveurs du matin - Dépôt de pain, pizzas et sandwiches à emporter / Boucherie de l'Abbaye / Version Crue / Bistrot des Saveurs - Restaurant - des partenaires sur l'éco-construction : Cluster ODEYS, CAPEB, ARFAB - des soutiens locaux : communes de Ligugé et de Smarves, Syndicat mixte de l'étang de Ligugé, le Pois (monnaie locale complémentaire) - des partenaires financiers : Europe, Région Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental de la Vienne, Communauté urbaine de Grand Poitiers, Commune de Ligugé, DATAR, DRAC, DREAL</p> <p>FREINS Inertie liée notamment au recours au système D et aux nombreuses parties prenantes impliquées qui apprennent la gouvernance partagée en faisant. « Nous entrons dans aucune case, transversalité versus silos administratifs ». Un nouvel écosystème à identifier, à rencontrer et à consolider. Manque de moyens (RH, espaces, outils) à la hauteur de l'ambition du projet.</p> <p>PERSPECTIVES - espace test agricole - low-tech machine culture en lien avec le fablab et les artisans - usine serre (sur le site de l'usine de la filature, solution pour utiliser les ruines) - filière céréales - farine & huile (culture, transformation au moulin, four à pain) en lien avec les paysans et les artisans intéressés - transformation du fruit au jus de fruit (presseur) - halle de marché (en coeur de site de l'usine de la filature) - boutique de produits locaux alimentaires et non alimentaires (l'implantation n'est pas tranchée, des avantages et inconvénients à faire sortir le projet de l'enceinte de l'usine de la filature) en lien avec la mairie autour des enjeux d'aide alimentaire - laboratoire de transformation dont conserverie collective - développement de la biodiversité sur les 6ha de la filature en partenariat avec la commune et les associations locales</p> <p>“Faire un lieu qui accueille et donne vie à des projets d'entreprises vertueuses pour le territoire, de réhabiliter le site et de l'inscrire à l'inventaire du patrimoine industriel, de développer un lieu vivant convivial hybride, stimulant, d'encouragement à l'entreprise et à la créativité.”</p>

AVEC ALBAN PÉRENNÈS, LA SMALAH ET SA D.A.T. :

DÉMARCHE ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE



SELON VOTRE EXPÉRIENCE, QUELLE EST LA BONNE ÉCHELLE POUR UNE DÉMARCHE ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE ?

La question de l'échelle se pose très rapidement lorsque l'on réfléchit à une action territoriale autour de l'alimentation. Nous avons commencé à mener notre action à l'échelle du pays Landes Nature Côté d'Argent, qui regroupe trois communautés de communes (Grands Lacs, Mimizan et Côte Landes Nature). Ce choix était pertinent au regard de notre plan d'action, qui comptait dans ses priorités un volet d'information et de sensibilisation à destination des élus qui se voulait à « spectre large » ! L'année suivante, lorsque nous avons décidé d'orienter notre plan d'action sur des axes de terrain plus opérationnels, nous avons naturellement réduit notre rayon d'action aux quatre communes les plus proches de nous. En parallèle, le département des Landes mène également un PAT, centré principalement sur la restauration collective dans les collèges, et agit sur l'ensemble de son territoire. Nos actions sont complémentaires.

Il ne semble pas y avoir de mauvaise échelle d'action, mais plutôt une cohérence à respecter entre l'échelle et les axes de travail. De même que la notion de « local » varie en fonction du

produit que l'on considère, toutes les actions ne s'envisagent pas à la même échelle. S'il s'agit de travailler sur l'approvisionnement de la restauration collective par exemple, il faudra, selon les territoires concernés élargir plus ou moins les recherches pour trouver les productions nécessaires. Cela dépendra de la typologie des productions présentes et accessibles. Si l'on cherche à travailler sur les points de distribution, il faudra raisonner en termes de bassin de vie et de demande de consommation, etc.

L'échelle de l'action peut également varier en fonction de son porteur, de sa capacité à couvrir ou non un territoire donné, de sa compétence administrative ou, enfin, de sa légitimité à intervenir à une échelle choisie. 95% des démarches alimentaires sont portées par des collectivités, ce qui oriente souvent naturellement leur rayon d'action.

Dans les faits, les DAT doivent émerger du terrain, et être initiées par un collectif d'acteurs qui peut garantir son ancrage. La moins bonne échelle est peut-être celle qui ne correspond plus à l'ancrage territoriale de son porteur.

QUELS SONT LES 3 CONSEILS QUE TU DONNERAIS POUR ANIMER UNE DAT ?

Plus que la question de l'échelle, mais toujours en lien avec celle-ci, donc, la question du porteur semble fondamentale pour la réussite de la démarche. Si les DAT émergent de collectifs d'acteurs de terrain, ceux-ci sont rarement en capacité de mener la démarche eux-mêmes, souvent par manque de temps (dans le cas de professionnels en activité par exemple), souvent par manque d'argent (dans le cas de mobilisations citoyennes bénévoles par exemple), encore plus souvent les deux en même temps. Le porteur le plus pertinent, pour une action donnée, sera celui qui sera en mesure d'en garantir l'ancrage territorial, de réunir les ressources nécessaires pour la mener à bien (matérielles autant qu'humaines) et de mettre en lien de manière constructive les différentes parties prenantes. Ces trois points, qui ne sont pas les seuls mais les principaux, détermineront la légitimité du porteur de la démarche. A titre d'exemple, La Smalah, grâce à un partenariat avec l'école d'ingénieurs Bordeaux Science Agro, a pu demander à un groupe d'étudiants d'étudier sa légitimité à mener une DAT. Nous avons pris en compte les résultats de ce travail pour choisir et prioriser nos axes d'action.

Sur le site du ministère de l'agriculture on peut encore trouver la définition suivante : « Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour





© Alban Pérénès

objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires (...). » Très vaste programme ! Par quel bout le prendre ? Travailler sur l'offre ou la demande ? Favoriser l'installation ou développer les points de distribution ? Sensibiliser le grand public ou accompagner les cantines scolaires ? Chaque porteur, chaque collectif, selon ses appétences et ses compétences choisira sa porte d'entrée. Il nous semble avoir tiré de grands bénéfices à attaquer plusieurs sujets de front. Nous nous sommes beaucoup interrogés sur la construction de nos plans d'actions. Ils nous ont parfois paru trop larges et diversifiés, nous avons souvent craint de nous éparpiller et de ne pas pouvoir consacrer assez d'énergie à telle ou telle action. Mais, avec le temps, nous avons eu l'impression de comprendre qu'il était absolument nécessaire de pouvoir travailler plusieurs questions en parallèle. A titre d'exemple, encore : l'accompagnement des cantines scolaires dans l'approvisionnement local a rendu évident, aux yeux des mairies, la nécessité de création d'un laboratoire de transformation sur le territoire et favorisera notamment leur implication financière dans un tel projet. De même, les repas de producteurs que nous avons pu organiser nous ont permis de présenter notre démarche aux habitants de manière informelle et conviviale tout en sensibilisant à des enjeux de fond.

La formation des cuisinier.e.s de la restauration collective a permis de rapprocher les producteurs et les acheteurs. Et ainsi de suite !

Enfin, j'insisterai sur l'importance de la réalisation d'un diagnostic territorial en amont de l'action. Celui-ci sera garant de l'identification des besoins à prendre en compte et évitera les biais de prépondérance dans la prise en compte des intérêts particuliers des acteurs initiateurs. Il légitimera également la mobilisation de fonds publics pour la réalisation des actions. Dans la durée, il faudra néanmoins veiller à actualiser ce diagnostic, ou l'affiner selon les axes d'action. Ayant basé le démarrage de notre action sur un diagnostic datant de 2017, nous avons ainsi pris soin de réaliser une nouvelle enquête terrain centrée sur les besoins de point de distribution en 2019.

QU'EST-CE QUE CELA A PU GÉNÉRER / QUELS SONT LES RÉSULTATS QUE VOUS OBSERVEZ ?

Outre les résultats opérationnels concrets et quantitatifs, qui seront décrits de manière exhaustive dans nos rapports d'activité, nous souhaitons insister sur deux aspects importants de l'impact de notre démarche sur le territoire.

La création de liens de coopération effectifs sur le territoire. Entre les producteurs, d'abord, qui n'ont certes pas attendu la DAT pour se mettre en lien mais qui ont su se regrouper pour la faire émerger. Entre les mairies également, qui collaborent au-delà des découpages administratifs pour faire émerger des projets structurants pour le territoire (cf. question de l'échelle développée plus haut). Entre producteurs et mangeurs, pour que les plans de culture fournissent les circuits courts de proximité. Entre tous les habitants, finalement, qu'ils soient mangeurs, producteurs, transformateurs, cuisiniers, élus, etc., qui se retrouvent autour de la même table pour réfléchir ensemble à la résilience alimentaire de leur bassin de vie, et pour partager des bons produits !

Ce qui m'amène au dernier point, qui nous tient particulièrement à cœur et reflète probablement la spécificité de notre portage, en tant qu'association citoyenne : la réappropriation de la question alimentaire. Il ne s'agit pas seulement des résultats d'actions de sensibilisations qui viseraient à une pieuse prise de conscience des enjeux de l'alimentation saine et durable, mais bien d'une reprise en main, à petits pas, de notre capacité collective à choisir ce que l'on mange, où c'est produit, comment c'est produit !

■ Alban Pérénès



La Smalah c'est : encourager, soutenir, créer, se faire porte voix des projets initiés ou souhaités par les habitants de Contis / Saint Julien en Born. Les projets peuvent être de toute nature (médiatique, artistique, sportive, culturelle, écologique, environnementale, éducatifs, caritative, solidaire, sociale...)

www.facebook.com/AssociationLaSmalah



LA BONNE RECETTE DE

La Palette

Dun-le-palestel (23) Creuse

Pourquoi avez-vous initié cette démarche de diagnostic ?

Il est important, voire primordial de connaître le territoire et les acteurs qui le composent avant de créer ou de faire évoluer votre lieu. Pour cela, il existe des outils de diagnostic de territoire permettant d'analyser au mieux les besoins, envies et difficultés de vos publics.

La Palette a souhaité, en 2016, élargir le domaine d'intervention de l'association auprès d'un public de professionnels. Faire ainsi évoluer le Centre de Ressources dans une dynamique de tiers-lieu où les acteurs économiques pourront travailler dans un lieu facilitant les échanges, les rencontres, avec d'autres acteurs du territoire mais aussi avec des partenaires et d'autres usagers du lieu.

Le défi de ce nouveau projet était de faire se rencontrer deux mondes initialement opposés : le monde de l'éducation populaire dont les centres sociaux sont des représentants et le monde de l'économie et des professionnels.

La clé, prendre le citoyen dans sa globalité et sa complexité. Considérer les gens du territoire non plus uniquement comme des usagers du centre social (habitants et/ou parents) mais également comme des acteurs économiques du territoire (salariés, coworkers, auto-entrepreneurs...).

Et c'est dans cet état d'esprit que la méthodologie du diagnostic de territoire s'est construite : Un diagnostic partagé !

Quels sont les objectifs du diagnostic ?

La démarche de diagnostic partagé nous a permis d'aller à la rencontre et d'interroger nos différents publics afin de mieux comprendre leur quotidien pour essayer de l'améliorer ensemble.

Pour cela, nous avons défini des axes de travail pour le futur projet d'animation

de la vie locale en répondant aux objectifs suivants :

- Remettre les habitants au cœur du projet.
- Faire évoluer nos services en prenant en compte les évolutions de la société liées aux nouveaux usages numériques.
- Améliorer notre communication avec les habitants.

Autour de quels formats avez-vous mobilisé les habitants ?

Afin d'imaginer ce projet ensemble, il nous a fallu tout d'abord répondre à cette question :

« Comment pouvons-nous impliquer pleinement les habitants dans ce nouveau projet d'animation de la vie locale ? »

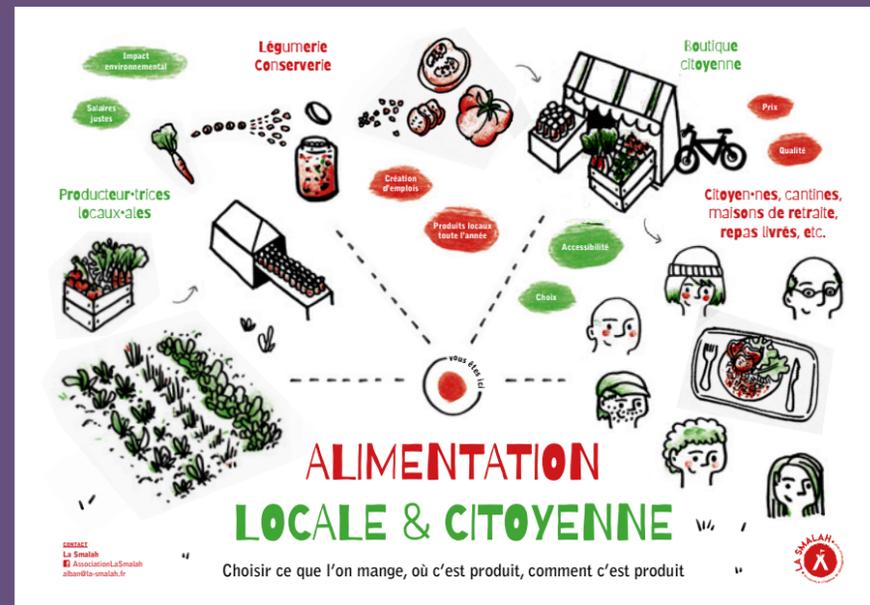
Nos premières pistes de travail portaient sur une démarche participative, la rédaction de questionnaires, des réunions publiques ainsi que des comités thématiques ouverts. Nous avons adapté notre méthode selon les publics, par exemple pour les professionnels, nous avons opté pour des rencontres individuelles, pour les associations nous avons mis en place deux réunions publiques...

Les comités thématiques découlaient directement des axes du diagnostic. Ces comités ont évolué en fonction des personnes ressources qui se sont investies dans le projet, et sont restés ouverts à toutes personnes du territoire souhaitant s'impliquer.

Voici quelques exemples des thèmes qui ont pu être abordés lors des réunions :

- Famille :** Petite enfance • Parentalité • Enfance • Jeunesse
- Association :** Etat des Lieux • Projet • Besoins • Partage & échange
- Professionnel :** Collaboratif • Espace de travail partagé • Accompagnement • Animations
- Résidence Secondaire :** Accès aux outils numériques • Points infos
- Séniors :** Lien Social • Echange • Partage • Intergénérationnel • Rompre l'isolement
- Emploi Insertion :** Démarche • Mobilité • Accompagnement

L'analyse du diagnostic partagé vous permettra de définir des priorités de développement des thématiques proposées.



©Laura Cailloux

LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ

UN OUTIL AU SERVICE D'UN PROJET DE TERRITOIRE

- ✗ Faire un diagnostic partagé n'est pas...
 - Faire une étude de territoire
 - Faire un audit de votre organisation

- ✓ Le diagnostic partagé c'est...
 - Une démarche partagée pour une compréhension et une analyse du territoire
 - C'est un outil qui donne à voir le rôle de votre lieu



La RECETTE

Comment ?

- en ayant conscience de ses « capacités à faire »
- en se positionnant comme « tiers »
- en ne présupant pas des résultats
- en phasant mais en prenant le temps « nécessaire »
- en coconstruisant la démarche
- en se donnant des axes prioritaires, on ne peut pas tout faire...
- en définissant « les territoires »

1

INFORMER ET MOBILISER

Avec votre équipe, les habitants, usagers, partenaires, collectivités... vous allez :

- Chercher les éléments préalables au diagnostic nécessaires : évaluation du projet, des actions antérieures
- Identifier les acteurs du/des territoire(s)
- Identifier les attentes politiques
- Constituer les « instances » du diagnostic et du projet
- Elaborer la/les démarche(s) de mise en oeuvre du diagnostic partagé et de la démarche participative
- Mobiliser toutes les parties prenantes
- Dessiner les axes prioritaires du diagnostic



Exemple : communication, événements, réunions publiques, rencontres des partenaires, entretiens...



2

LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Avec votre équipe, les habitants, usagers, partenaires, collectivités... vous allez :

- Engager une dynamique sur le territoire
- Mobiliser les acteurs du territoire
- Permettre aux habitants de s'approprier la démarche pour une meilleure appropriation du projet → Habitants-chercheurs, science citoyenne, tiers-espaces
- Identifier les acteurs, les enjeux, les tendances, les opportunités, les atouts
- Identifier les forces, les faiblesses, les cohérences, les incohérences
- Définir des orientations

Pour cela, vous pouvez mettre en place plusieurs actions :

- Recueil de données froides (données statistiques et théoriques) : ouvrages, rapport d'activités, statistiques Insee et des partenaires ;
- Recueil de données chaudes (données de terrain) : questionnaires, entretiens, réunions collectives selon la démarche définie au préalable dans les « instances » ;
- Restitution et définition des orientations ;
- Validation des orientations prioritaires



Le BUT

Un diagnostic partagé, pour quoi faire ?

- IDENTIFIER** forces, faiblesses, atouts, enjeux du territoire
- ENGAGER** une dynamique, mobiliser
- ÉCHANGER** et **PARTAGER** avec le territoire
- CONSOLIDER**, adapter son projet
- PARTICIPER** à la construction d'un projet de territoire
- CONSCIENTISER**, émanciper pour une appropriation du projet de territoire

3

L'ÉLABORATION DU PROJET

Avec votre équipe, les habitants, usagers, partenaires, collectivités... vous allez :

- Construire les orientations
- Associer les acteurs : montrer que le tiers-lieu n'a pas vocation à répondre à toutes les problématiques mais qu'il doit prioriser
- Définir des objectifs généraux
- Définir des objectifs opérationnels
- Définir un plan d'actions
- Problématiser les constats de la phase de diagnostic
- Analyser la légitimité du tiers-lieu dans ces problématiques et la faisabilité au regard des moyens
- Prioriser les problématiques
- Faire le point sur les compétences en interne (professionnels et bénévoles)
- Définir à partir des problématiques priorisées, les objectifs généraux, opérationnels et le plan d'action
- Restituer le fruit de votre travail auprès des parties prenantes



ET APRÈS...

- une évaluation régulière et agile
- des habitants contributeurs
- des partenaires impliqués
- un cycle structurant d'innovation sociale

PARLEZ APRÈS

Le Biiiiip SONORE



Reneta
Espace-test

RENETA RÉSEAU NATIONAL DES ESPACES-TESTS AGRICOLES

Partout en France, les espaces-test agricoles proposent à des personnes qui souhaitent devenir agriculteurs de tester leur activité avant de se lancer dans l'aventure de l'installation.

Le test d'activité permet à ces candidats à l'installation de développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur réelle, sur une durée limitée, dans un cadre limitant et échelonnant la prise de risque, afin d'évaluer le projet et soi-même, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet.

Plus que jamais, ces derniers mois nous ont montré la nécessité d'installer de nouveaux agriculteurs, nombreux, ancrés dans leurs territoires, capables de nourrir la population locale. Associations de développement rural, collectivités territoriales, établissements d'enseignement agricole, coopératives... développent ainsi ensemble des espaces-test agricoles pour proposer une réponse aux enjeux assignés à l'agriculture et aux territoires d'aujourd'hui : produire une alimentation de qualité dans un environnement préservé, et créer de l'emploi durable.

Depuis la création des premiers espaces-test agricoles en 2009, plus de 700 personnes sont passées par le test d'activité. Les deux tiers ont décidé de concrétiser leur projet d'installation. Aujourd'hui, ce sont plus de 400 personnes qui se testent sur l'un des 50 espaces-test agricoles membres du RENETA.

<https://reneta.fr>

TREBATU

Créée en juillet 2016, l'association TREBATU porte le dispositif « espace-test agricole » sur le Pays Basque. Elle est composée de 10 structures, 6 du milieu agricole (AFI, AFOG, APFPB, BLE, EHLG, Lurzaindia), une de l'enseignement agricole (AGROCAMPUS 64), une de l'économie sociale et solidaire (CAE Interstices), une représentante de consommateurs (Inter AMAP Pays Basque) et une collectivité locale, la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB).

L'espace-test agricole a été mis en place pour donner suite à une étude de faisabilité sur le territoire qui a permis de sonder les structures agricoles, les porteurs de projet non issus du milieu agricole récemment installés, face au manque de dispositif spécifique pour se tester en amont de l'installation.

L'association propose au porteur de projet un dispositif comprenant :

- **l'hébergement juridique, fiscal et comptable de l'activité testée ; permis par la signature d'un contrat CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise) entre TREBATU et le porteur de projet (contrat d'1 an renouvelable 2 fois),**
- **la mise à disposition des moyens de production,**
- **un accompagnement technique, entrepreneurial, humain de l'entrepreneur à l'essai.**

TREBATU a depuis sa création accompagné 11 porteurs de projet qui ont testé des activités de maraîchage, élevage ovin, apiculture, plantes aromatiques et médicinales, poules pondeuses. A ce jour, 4 d'entre eux se sont installés, 1 a réalisé une reconversion professionnelle et 6 sont en train de tester leur projet.

TREBATU dispose de 2 lieux-tests équipés : un pour le test en élevage ovin ou caprin mis à disposition par un groupement foncier agricole et un autre en maraîchage. Celui-ci est mis à disposition par la collectivité qui en est propriétaire et l'a entièrement équipé avec bâtiment, serres, systèmes d'irrigation et parc matériel. Deux logements, également propriétés de la collectivité, permettent de proposer hébergement sur site aux entrepreneurs à l'essai. Une des deux places du site maraîcher est actuellement libre.

La collectivité est depuis le départ un appui tout autant que demandeuse de ce projet. Sans l'ingénierie de l'espace-test agricole les lieux-test n'auraient pas vu le jour et sans le financement de la collectivité le développement du dispositif aurait été limité.



TREBATU



Association C Koi Ca

EN CHANTIER

DES TIERS-LIEUX NOURRICIERS pour reconnecter alimentation et agriculture

Très souvent issus d'une remise en question du système alimentaire productif dominant, les tiers-lieux nourriciers partagent l'ambition de relier l'alimentation à l'agriculture. Au quotidien, cet objectif ambitieux se décline différemment selon les sensibilités des porteurs de projets, mais se vit également à travers une série de marqueurs du lieu. Ainsi, l'amplitude horaire, l'énergie investie pour la mixité du public, la diversité des domaines d'activités présents... sont des choix déterminants dans le projet du tiers-lieu nourricier. Aujourd'hui, dans le panorama des tiers-lieux nourriciers, trois profil-types émergent. Cette caractérisation est issue d'une enquête de terrain auprès de 15 tiers-lieux nourriciers sélectionnés dans un inventaire national de 125 lieux réalisé par l'INRAE et Fab'lim, entre 2019 et 2020.

Semis participatifs de 47 variétés paysannes au GFA Champs Libres du tiers-lieu Alternatif



QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TIERS-LIEUX NOURRICIERS ?

Les tiers-lieux nourriciers « justice alimentaire »

Ce sont des tiers-lieux généralistes dans lesquels le projet alimentaire est un prétexte pour « refaire société ». Ils s'intéressent, entre autres activités, à l'alimentation pour démocratiser le bien-manger et ses déclinaisons (approvisionnement local, fait-maison, produits hors-calibre et savoirs culinaires), et encouragent particulièrement l'autonomie des publics vulnérables et le lien social.

Ces tiers-lieux nourriciers se caractérisent par leur ouverture au public sur de larges horaires, sans condition particulière, devenant ainsi des espaces propices à la déambulation. Ils brassent des usagers d'horizon et de catégories socio-professionnelles différentes (autoentrepreneurs, artisans, fonctionnaires, sans emplois, étudiants) venus sur leur temps libre ou de travail (location de bureau, coworking). On trouve sur place des dispositifs d'apprentissage permettant une montée en compétence des visiteurs sur les sujets alimentaires. Ils peuvent déboucher sur des projets personnels, voire des projets professionnels, mais ce n'est pas l'objectif premier. Aux Grands Voisins (Paris, 75) par exemple, le projet FOOD a permis à 12 personnes de se former en cuisine professionnelle et, par ricochet, à une cinquantaine de personnes de s'initier à la cuisine. Des « comptoirs », puis deux restaurants ont émergé de ces formations.

CHALLENGES :

Il s'agit du type de tiers-lieux où l'on retrouve les modèles économiques les plus fragiles. En effet, ils diversifient peu leurs revenus qui reposent surtout sur les subventions, la restauration ou la brasserie... ce qui dans un monde incertain est source d'irrégularité. Lors du confinement de mars-avril 2020, ce sont les tiers-lieux qui ont été les plus fragilisés.

RÉUSSITES :

La force de ces tiers-lieux nourriciers est leur mixité sociale, objet d'un travail et d'une vigilance constante : les amplitudes d'ouverture sont travaillées en ce sens, mais aussi les prix, les activités gratuites ainsi que des propositions qui intègrent et poussent les usagers à sentir leur présence comme légitime.

QUELQUES EXEMPLES : MENADEL (62), Les Grands Voisins (75), la Maison de la Transition (45), la Fabuleuse Cantine (42).



Travail collectif sur l'espace-test agricole au 100e Singe ©Le 100e Singe



Les tiers-lieux nourriciers « alimentation citoyenne »

Outils de proximité, ils mobilisent surtout des non professionnels sur le sujet de l'alimentation. Reprenant la main sur l'approvisionnement (épicerie, groupement d'achat), la cuisine, puis les savoir-faire maraichers (potagers), ils vivent par la pratique la reconexion entre l'alimentation et l'agriculture. Des outils de transmission, la pédagogie active adossée au projet collectif favorise la montée en compétence des usagers.

CHALLENGES :

Dans ces lieux, le travail productif n'est pas porté par des professionnels. Lorsqu'il est présent, ce sont donc des non-initiés qui en prennent la responsabilité, si bien que l'équilibre d'investissement, à la fois financier et humain, n'est pas facile à trouver. A l'Écolieu Jeanot, les porteurs de projet ont passé plusieurs saisons avant de trouver la juste place du maraichage (une place d'expérimentation, appuyée par des instituts de recherche). Il en est de même pour l'Epi Castelfortain et Oasis Citadine, qui ont enlevé la pression du résultat en distribuant les légumes produits aux usagers.

RÉUSSITES :

Ce sont des vecteurs d'innovations sociales : les citoyens s'organisent collectivement pour répondre à des besoins locaux non adressés par d'autres structures.

QUELQUES EXEMPLES : Écolieu Jeanot (40), l'Epi Castelfortain (78), Champ Commun (56), Oasis Citadine (34), la MEAD (06).

Chantier participatif annuel pour ramasser les patates à La Ferme des Volonteux



Les tiers-lieux nourriciers « coopération au travail »

Ils réunissent un collectif en coworking ou cofarming. Leur mission s'articule autour de la remise en question des modes d'organisation du travail. La dimension agricole intervient soit parce qu'ils interrogent les pratiques du métier d'agriculteur, soit parce qu'ils explorent d'autres modèles de coopération et que l'agriculture fait partie de la pluridisciplinarité recherchée, ou encore qu'ils se situent au carrefour de ces problématiques. Quoi qu'il en soit, dans les faits, l'ouverture au grand public ne fait pas partie de leur quotidien. L'émancipation des individus passe davantage par la création personnelle et la fréquentation d'autres professionnels que par des dispositifs d'apprentissage ou de création en collectif.

CHALLENGES :

Ces tiers-lieux qui intègrent peu le grand public sont moins mixtes socialement, car soit l'offre est peu adéquate (moins de dispositifs de montée en compétence, moins d'accueil collectif...), soit les conditions d'ouverture sont plus rigides. Dans ces lieux, la sensibilisation à l'agroécologie passe plus par les rencontres interpersonnelles (autour de la vente des produits, lors de repas partagés...) que par des dispositifs apprenants établis ou des propositions événementielles. Le risque est que cette sensibilisation soit très éphémère pour les porteurs du projet, et qu'elle reste, sur la durée, à la marge des autres activités professionnelles.

RÉUSSITES :

La plupart de ces lieux font de la production agricole. Par conséquent, ceux qui parviennent à mobiliser les citoyens en ajoutant la dimension alimentaire (vente, transformation...) rendent vivant au quotidien le lien entre agriculture et alimentation.

QUELQUES EXEMPLES : Mutinerie Village (28), la Ferme des Volonteux (26), Agrilab (60), Alternative Agricole (21), le 100e Singe (31), Volume (75).

■ Julie Dechancé



semaine dédiée à l'alimentation aux Grands Voisins ©Les Grands Voisins

Cette première typologie de tiers-lieux nourriciers a été l'occasion d'initier des coopérations entre la recherche et des réseaux d'accompagnement des tiers-lieux. Elle pose une base pour continuer d'explorer la place des tiers-lieux nourriciers dans le panorama des initiatives, de préciser leur fonctionnement au niveau local et de pointer leurs questionnements spécifiques (comme le rapport des tiers-lieux nourriciers aux politiques alimentaires de territoire, la reconnaissance juridique des activités productives). Cette perspective se poursuivra prochainement à travers un cycle de webinaires en partenariat avec France Tiers-Lieux.

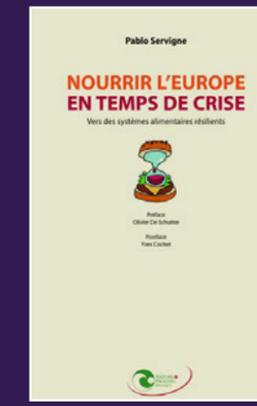
POUR ALLER PLUS LOIN...

" Manger local, nourrir la nature " Revue DARD/DARD 2019/2 (N° 2)



" Les circuits courts alimentaires " Yuna CHIFFOLLEAU, Éditions Erès, janvier 2019

" L'autoproduction accompagnée " Daniel CERZUELLE, Guy ROUSTANG, Éditions Erès, avril 2010



" Nourrir l'Europe en temps de crise " Pablo SERVIGNE, Éditions Babel (Actes Sud), octobre 2017

PARLEZ APRÈS

Le Biiiiip SONORE

LA GRANGE GROSPUY UN TIERS-LIEU ALIMENTAIRE SOLIDAIRE, LABORATOIRE D'EXPÉRIMENTATION SOCIALE

« Pour produire, transformer,
échanger et consommer
ensemble des aliments de qualité
à faible coût »



Née il y a un an et portée par l'association « Du Beurre dans les Haricots », La Grange se veut un tiers-lieu ouvert à tous offrant un panel d'activités en lien avec la boucle alimentaire. Un atelier partagé métal-bois ainsi qu'un espace agricole et potager de 10 ha est à disposition. A moyen terme et moyennant la restauration de la toiture, il est prévu un atelier de transformation alimentaire, un espace de coworking, une salle polyvalente et des espaces individuels. Et pour finir, a été inaugurée ce 12 septembre 2020, une épicerie sociale, solidaire et participative. Cette épicerie, du nom de « Blette Comme Chou », est le fruit d'un travail collectif d'une trentaine de personnes qui a débuté le 4 juin, date de la première réunion, et qui s'est prolongé tout l'été. Après avoir mis en place une trame philosophique, une gouvernance basée sur la sociocratie s'est installée par la constitution de groupes porteurs (communication, gouvernance, stock, ouverture, comptabilité, permanence). L'épicerie se veut locale, participative, accessible financièrement, pour manger du bon ensemble et créer du lien. Les gens ayant de petits moyens bénéficient d'une adhésion et de prix modérés (-50%). A ce jour, l'épicerie compte déjà 90 adhérents !

L'ASSOCIATION LES RÂTELEURS RENFORCER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE À TRAVERS L'ÉDUCATION POPULAIRE

La Maison des Services à l'Alimentation Durable c'est le projet le plus ambitieux porté par cette association, créée en 2015, dans le but de changer de paradigme sur le plan alimentaire. Ce "tiers-lieu nourricier" se matérialise dans un programme d'actions qui vise à construire une offre de services pour un système nourricier vertueux par une mutualisation des ressources locales, et en traitant la question alimentaire comme un thème transversal au développement social, économique et environnemental du territoire. Cette « maison » incarnée sur plusieurs pôles dans un rayon de 15 kilomètres autour de Sainte-Foy-la-Grande, la ville la plus pauvre de Nouvelle-Aquitaine, représente au niveau conceptuel la synergie entre les acteurs, infrastructures (sous-utilisées) et ressources (gaspillées) du système alimentaire locale dans le but d'améliorer sa résilience. Cette initiative est co-construite avec des partenaires sociaux et privés du territoire et s'appuie sur une démarche participative qui inclut les aspirations et l'identité des habitants, surtout en situation vulnérable, et considère l'alimentation comme vecteur de partage et de liant social. L'ambition majeure de cette démarche est de :

- garantir l'approvisionnement des habitants en produits alimentaires de qualité ;
- capaciter et rendre autonomes des acteurs en matière de résilience alimentaire ;
- tisser des liens entre les acteurs de l'alimentation, dans une logique de circuit court en rapprochant au mieux les mangeurs des producteurs ;
- optimiser l'usage des ressources humaines et matérielles du territoire en faveur de l'alimentation.

www.lesrateleurs.org



TRONCHE DE TIERS-LIEU

AVEC LA SCIC TERRES EN CHEMIN

UN OUTIL « FONCIER » pour favoriser les installations paysannes en zone rurale

UNE INITIATIVE COLLECTIVE

Sur Alloue (Charente - 16), le nombre de fermes a été divisé par trois en dix ans, avec une tendance à la reprise des pâturages par des céréaliers. Face à ce constat, les habitants d'Alloue ont décidé de reprendre la main sur les mouvements des terres agricoles et choisi de décider du modèle de développement dans lequel le village évoluerait. La réflexion collective a mené à la création, en septembre 2016, de la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) agricole Terres en Chemin. L'entreprise a pour objectif de gérer les terres des agriculteurs partis à la retraite pour les mettre à disposition de jeunes agriculteurs, issus ou non du milieu agricole.

Elle compte aujourd'hui parmi ses 39 coopérateurs 11 agriculteurs, des syndicats agricoles, la mairie d'Alloue, la communauté de communes Charente Limousine, des associations du village et une quinzaine de citoyens, ayant adhéré en leur nom propre.

SON FONCTIONNEMENT

La SCIC SARL Terres en Chemin a le statut d'une exploitation agricole. Elle a les mêmes droits et les mêmes devoirs, ce qui lui permet de louer et exploiter les terres qu'on lui confie. Elle loue les prairies des agriculteurs partis à la retraite et s'en occupe en attendant qu'un jeune vienne s'installer.

Un bail est signé entre le propriétaire (agriculteur partant à la retraite ou propriétaire foncier ne souhaitant pas vendre et dans l'incapacité de gérer ses terres) et la SCIC Terres en Chemin. En même temps, le propriétaire devient coopérateur de la SCIC Terres en Chemin en prenant des parts au capital.

Cette participation active des propriétaires dans la vie de la Société Coopérative à laquelle ils ont confié leurs parcelles, leur permet d'orienter le projet coopératif de la SCIC et de suivre la gestion et le devenir de leurs terres. Le propriétaire est ainsi immergé dans une dynamique collective territoriale. Une fois le bail signé, la SCIC Terres en Chemin gère et exploite les terres concernées comme tout exploitant, et règle un fermage au propriétaire.

L'agriculteur partant à la retraite devient acteur de sa transmission, il ne la subit plus mais participe concrètement à la reprise ou à la création d'activité sur ses terres en choisissant des projets qui résonnent avec le territoire et ses valeurs.

UN OUTIL D'ANIMATION TERRITORIALE, CRÉATEUR D'EMPLOIS ET DE LIEN SOCIAL

La SCIC Terres en Chemin ne s'arrête pas uniquement à un travail de veille foncière et de gestion collective des terres. L'objectif de ce travail est bien de créer des conditions d'accueil favorables à l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire. Ce dispositif innovant, né d'une dynamique citoyenne, vise bien la création d'emplois agricoles, le développement d'une économie locale (emplois, ventes et transformation en local des produits), l'accueil de nouveaux habitants et la création de lien social entre habitants, paysans et collectivités.

Dans cet objectif, la SCIC Terres en Chemin travaille en étroite relation avec la CIAP Champs du Partage (Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne). Cette structure accompagne les porteurs de projet d'installation agricole en leur proposant de passer par une phase de test d'activité (ou portage d'activité) juste en amont de l'installation. Ce dispositif innovant favorise une installation progressive et sécurisée : le porteur de projet en test utilise la structure juridique de Champs du Partage comme support de son activité économique. Pendant toute la durée du test, le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement technique, administratif, comptable et humain lui permettant de développer son projet en toute sécurité.

Ainsi, en 2018, la SCIC Terres en Chemin a choisi de mettre à disposition d'un jeune couple de porteurs de projet, non issu du milieu agricole, 9 ha de terres pour y développer une activité d'élevage de canards coureurs indiens. Les deux porteurs de projet ont choisi d'entrer en test au sein de Champs du Partage pour le lancement de leur activité. Ils ont bénéficié ainsi de l'appui de la couveuse agricole pour les aspects « gestion » et « comptable » de leur activité. Bien que faisant partie des principes de base d'accompagnement du test, la mobilisation d'un paysan tuteur en local a été difficile. Le territoire de Charente Limousine offrant peu d'éleveurs de volailles, la couveuse s'est tournée vers un éleveur du département voisin. La mobilisation des coopérateurs de la SCIC Terres en Chemin a permis de compenser ponctuellement l'éloignement du tuteur et a apporté un soutien logistique notamment pour la mise en place des parcours d'élevage et les travaux nécessitant un tracteur. De plus, dans une logique d'installation progressive, la SCIC Terres en Chemin a proposé de porter temporairement les investissements nécessaires au démarrage d'activité des deux porteurs de projet, une souplesse permise par la dimension humaine de la SCIC Terres en Chemin et son ancrage territorial.



39
COOPÉRATEURS
Dont 11 agriculteurs
2 propriétaires fonciers
(agriculteurs à la retraite)
21 habitants
2 collectivités
3 associations et organisations
professionnelles

1
**TRANSMISSION
D'EXPLOITATION
RÉALISÉE**

CRÉÉE EN 2016
par une commission agricole de la commune d'Alloue. Elle compte aujourd'hui une trentaine de coopérateurs (sur une commune de 500 habitants) dont deux propriétaires fonciers tous deux issus de l'agriculture de la commune, l'un étant à la retraite et l'autre en début de carrière. La SCIC travaille main dans la main avec l'association « Champs du Partage », qui développe une dynamique d'espaces-tests agricoles sur les départements de Charente, de Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.

30 HA
**DE TERRES BOCAGÈRES
GÉRÉES**

2
JEUNES INSTALLÉS
sur une activité d'élevage de canards bio sur les surfaces qui leur avaient été mises à disposition pour leur test d'activité



© LHOIR Jenny

PERSPECTIVES

Aujourd'hui, les deux porteurs de projet sont installés. La SCIC Terres en Chemin a basculé le bail avec l'accord et le soutien du propriétaire. Pendant la période de test, les deux éleveurs ont pu mettre en place leurs parcours d'élevage, s'approprier la gestion des reproductions et la conduite d'un cheptel de plus en plus important. Partant au départ sur de la vente en circuits courts de canards prêts à cuire, abattus en abattoir professionnel agréé, ils ont finalement décidé, face à la pénurie d'outil d'abattage sur le territoire et pour répondre à la demande locale, de réorienter leurs débouchés en abattant eux-mêmes leurs volailles et en les transformant (conserves, saucisses, viande séchée...). Le jeune couple, qui n'aurait pu accéder à du foncier autrement, a redonné vie à un ensemble bâti abandonné et participe activement à la vie locale.

La SCIC Terres en Chemin cherche aujourd'hui à déployer l'outil à l'échelle de la Communauté de Communes Charente Limousine, un territoire davantage pertinent pour travailler sur la problématique de l'installation/transmission. Le prochain chantier sera de mettre en place un atelier ovin (projet initial de la SCIC) pour favoriser l'installation et le renouvellement des populations de moutonniers sur le secteur. La CIAP Champs du Partage reste un partenaire privilégié du projet, elle apporte l'ingénierie nécessaire aux montages des dossiers et, si besoin est, accompagnera les porteurs de projet ovins sur le lancement de leur activité. Depuis le début, la SCIC Terres en Chemin a bénéficié du soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine à travers un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Innovation Sociale » (fonds ESS).

LA BONNE RECETTE DE

Kattalin Sainte-Marie

de Trebatu (64)

Quel est le contexte local qui vous a poussé à imaginer un tel projet ?

Le Pays Basque se caractérise par une forte dynamique d'installation et notamment au travers d'une transmission patrimoniale forte, essentiellement en zone de montagne. Pour autant, l'enjeu du renouvellement des générations est crucial puisque le Pays Basque n'échappe pas à la tendance générale d'érosion des effectifs.

Le renouvellement des générations agricoles passera aussi par l'accueil de personnes non issues du milieu agricole dans le monde agricole. Ce public est croissant dans les effectifs de candidats à l'installation. Il représente aujourd'hui 56 % des accueils au Point d'Accueil d'Installation (PAIT) contre 47% en 2017. Toutefois, il fait spécifiquement face à différents freins (difficulté d'accès au foncier, coût élevé de l'investissement de départ, manque d'expérience, de connaissance du territoire et de réseau) qui rendent difficile la concrétisation du projet d'installation.

Comment vos activités viennent combler ces manques ?

Pour soutenir ces futur.e.s paysan.ne.s, l'association TREBATU porte depuis 2016, l'Espace Test Agricole qui vient compléter les dispositifs existants d'appui à l'installation. Il s'agit de proposer un hébergement juridique, fiscal, social et comptable de l'activité testée, de mettre à disposition à l'image d'une pépinière le foncier et l'outil de production et d'accompagner les entrepreneurs à l'essai.

Ainsi les personnes non issues du monde agricole se testent au métier de paysan.ne, au métier de chef d'exploitation, grandeur nature, dans un cadre légal et en conditions réelles. A la suite du test ils décident de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet. Le test peut durer jusqu'à 3 ans.

Le passage par du test d'activité agricole permet :

- D'assurer la réversibilité du projet ;
- De sécuriser le porteur de projet pendant la période de test ;

- D'autonomiser le porteur de projet dans la gestion d'une exploitation ;
- De s'installer progressivement, avec une montée en puissance progressive de l'activité (mise en place des débouchés, investissements progressifs, calibrés à la réalité du projet) permettant d'avoir un outil de production fonctionnel au moment de l'installation ;
- De vérifier la viabilité économique et la vivabilité du projet ;
- D'améliorer les conditions d'intégration des personnes non issues du milieu agricole dans le réseau agricole.

Proposez-vous une mise en réseau avec les agriculteurs locaux ?

Dans le cadre du test une partie de l'accompagnement des entrepreneurs à l'essai est réalisée par les pairs. En effet chaque personne en test doit nommer un.e paysan.ne référent.e. Le rôle de ce dernier est de le conseiller, de l'aider à prendre du recul, de lui transmettre son expérience. Ce partage du vécu est un atout pour maintenir une transmission des compétences sociales, du savoir vivre en milieu agricole et rural, de façon à ce que le paysan.ne à l'essai constitue un réseau d'entraide. De plus, la mise en place d'un « groupe d'appui local » autour de l'entrepreneur à l'essai, composé de voisins, d'élus, de consommateurs, facilite l'intégration sociale de la personne sur le territoire d'installation.

Je suis porteur de projets, comment puis-je accéder à l'Espace Test Agricole ?

Généralement, les porteurs de projet doivent respecter des pré-requis pour pouvoir se tester :

- un diplôme minimum qualifiant une capacité professionnelle agricole
- un minimum d'expérience dans l'activité choisie
- un fonds de roulement permettant d'avancer les charges nécessaires au démarrage de la production
- comme le permet le contrat CAPE, disposer de droits au chômage ou un travail à temps partiel de façon à s'assurer ses besoins privés le temps que l'activité agricole soit viable.

LES ETAPES POUR LA MISE EN PLACE

D'UN ESPACE TEST AGRICOLE

1

ETUDIER LES BESOINS SUR LE TERRITOIRE

Rencontrez les structures d'accompagnement au parcours à l'installation agricole et identifier quels sont les enjeux sur votre territoire.

2

RÉUNIR UN COLLECTIF D'ACTEURS AUTOUR DE CE PROJET SUR VOTRE TERRITOIRE

Il peut s'agir de tout type d'acteurs (structures de développement agricole, d'enseignement agricole, acteurs de l'ESS, collectivités locales, représentants de consommateurs...) ayant les mêmes objectifs. Commencez à réfléchir avec eux à l'opportunité de constituer localement un espace-test agricole.

3

SE FORMER

Suivez la formation initiale proposée par le RENETA (Réseau National des Espaces-Test Agricoles) « Mettre en place un espace-test agricole » sur les fondamentaux du test d'activité agricole et des espaces-test : à destination des structures qui en sont au début de leur réflexion sur le montage d'un espace-test agricole, ou qui souhaitent mobiliser des partenaires autour de leur projet.

4

RENCONTRER DES ESPACES-TEST AGRICOLES EN ACTIVITÉ

Visitez des lieux-tests et différents types d'espace-test agricole pour vous rendre compte des différentes possibilités.

5

SE FAIRE ACCOMPAGNER POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE-TEST AGRICOLE :

Si vous êtes prêts à vous lancer dans le montage effectif d'un espace-test, le RENETA propose un accompagnement personnalisé pour ses membres en projet.

- Définir ce que proposera l'espace-test agricole : l'hébergement de l'activité, la mise à disposition de l'outil de production, l'accompagnement peuvent être proposées
- Définir la structuration juridique de l'espace-test. Collectif informel d'acteurs intervenant dans l'espace-test ou dispositif porté par une structure à part entière (existante ou à créer).

7

SE FORMER À GÉRER UN ESPACE- TEST AGRICOLE

Suivre la formation approfondie « Gérer un espace-test agricole » proposée par le RENETA agricole.

Pour plus d'informations sur le sujet et l'offre d'accompagnement du RENETA:

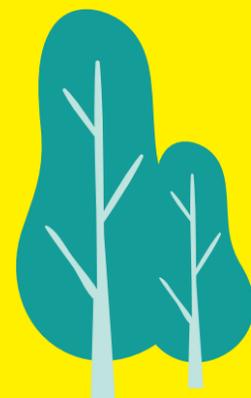
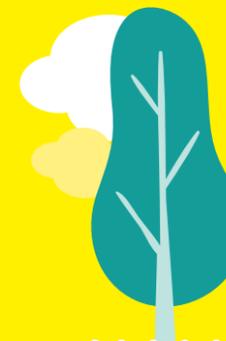
<https://reneta.fr/Accompagner-la-creation-d-espaces-test-agricoles>

Infographie :

la
coopérative
tiers-lieu

Vous souhaitez mettre en place un espace-test agricole ? Recherchez s'il existe un espace-test agricole existant à proximité. Pour le vérifier, utilisez la carte des membres du RENETA.

<https://reneta.fr/-Les-membres-du-RENETA->



DEMAIN, vers une démocratie alimentaire ?

Le développement des tiers-lieux alimentaires et la sécurité sociale de l'alimentation comme pistes concrètes à explorer

Regards croisés de deux associations : Madabrest association brestoise porteuse du projet de la MAD, tiers-lieu de la démocratie alimentaire et Réseau Salariat à travers la réflexion sur une Sécurité Sociale de l'Alimentation.

L'épidémie de la COVID19 est un miroir de notre société, faisant exploser les idées reçues sur la stabilité et la solidité de notre système alimentaire. Nous venons de vivre un bouleversement majeur, tant social, qu'économique. C'est un bouleversement de nos certitudes. Le modèle économique capitaliste fondé sur la recherche du profit, a mis en place une industrie agroalimentaire ultra-productive, exploitant les humains, détruisant l'écosystème, soutenue et encouragée par les politiques de subventions européennes et nationales.

Alors que l'accès à l'alimentation est un droit, la pandémie, le confinement, nous ont fait nous rendre compte qu'il n'est pas réel pour l'ensemble de la population.

Avec la fermeture des lieux de restauration collective, le non accès aux allocations chômage pour une partie des personnes privées d'emploi (intérimaires, autoentrepreneurs...), une part bien plus importante et malheureusement encore croissante de la population a dû recourir à l'aide alimentaire. Aujourd'hui, ce sont 8 millions de personnes qui dépendraient de cette aide.

Toute cette réalité est difficile à admettre. Elle pose la question de la capacité de notre système alimentaire à répondre aux chocs, se relever et assurer la justice sociale dans l'accès de toutes et tous à l'alimentation.

Elle pose également l'urgence de penser des alternatives en termes d'organisation nouvelle de la société. L'épidémie de la COVID 19 nous incite à employer d'autres méthodes de coopération pour produire et distribuer la nourriture dont nous avons besoin mais aussi et avant tout de mobiliser d'autres parties prenantes, d'ouvrir le débat, d'ouvrir la recherche

des solutions à d'autres acteurs, d'autres mangeurs... à nous toutes et tous, citoyennes et citoyens.

Et les territoires bougent déjà. Localement, à une échelle micro-économique, des habitant-es, des collectifs de travail se mobilisent, créent des solutions d'approvisionnement alimentaires concrètes, faisant la part belle aux productions locales, de saison, issues des modes de production respectueux des femmes et des hommes, de l'animal et de la nature.

Globalement, à une échelle macro-économique, nous ne partons pas de rien non plus... Nous nous inscrivons dans une histoire longue des conquêtes sociales – qui ont permis de reconnaître du travail ne mettant pas en valeur du capital – c'est l'exemple des fonctionnaires, des retraités, de la copropriété d'usage des moyens de production avec les coopératives de salarié-es, ou encore de reconnaître la santé comme un droit accessible à toutes et tous, universel¹.

Nous pouvons nous inspirer des déjà-là, apprendre de ce qui vient de se passer pour poser de nouvelles bases du vivre ensemble, mettre en commun, croiser, innover... Nous pouvons, nous devons, être audacieux. Nous pouvons expérimenter la notion de démocratie alimentaire, et revendiquer son expression concrète dans les chantiers majeurs comme celui de la création d'une sécurité sociale de l'alimentation ou encore dans l'essaimage des tiers-lieux alimentaires, agoras démocratiques pour repenser collectivement notre système alimentaire.



¹Site internet de Réseau Salariat : www.reseau-salariat.info

MADABREST

est une association Loi 1901, ayant pour l'ambition de traduire concrètement sur le terrain le concept de la démocratie alimentaire. Pour aller vers cet objectif, l'association met en place depuis février 2019 une démarche collective et citoyenne de préfiguration d'un tiers-lieu alimentaire à Brest – la MAD. MAD pour Maison de l'Alimentation Durable, mais aussi pour 'bon' en breton et bien sûr 'fou' en anglais... car il s'agit pour nous d'imaginer des outils, des projets, des vecteurs physiques et concrets pour changer notre système alimentaire. En mode laboratoire territorial, il s'agit de faire vivre localement la notion de démocratie alimentaire, afin de faire de l'accès à l'alimentation durable un droit et une réalité pour tous et toutes.

La MAD, telle que nous l'envisageons, sera un espace d'échanges pour favoriser la transition des consciences et des pratiques en matière d'alimentation, surtout pour proposer de nouvelles formes de participation citoyenne dans ce domaine.



© Laetitia Gabard



© Laetitia Gabard

² Cf article Bernard Friot dans l'Humanité :
³ Article pour les Utopiques du groupe alimentation de Réseau Salariat
⁴ Réseau CIVAM, Confédération Paysanne, Les Ami-es de la Confédération Paysanne, ISF-Agrista, Miramap, collectif démocratie alimentaire, l'Ardeur et Réseau Salariat)

RÉSEAU SALARIAT

est une association d'éducation populaire qui analyse et s'attaque aux racines du système capitaliste en élaborant un projet de société émancipateur à partir du déjà-là des conquêtes sociales, en particulier celui du régime général de la Sécurité Sociale. Nos thèses s'appuient notamment sur les travaux de recherches de Bernard Friot.

Les propositions de sécurités sociales de productions² (de la culture, de la presse, du logement, des transports, de l'énergie, ...), dont fait partie la Sécurité Sociale de l'Alimentation³ s'inscrivent dans cette histoire longue des conquêtes sociales. Ce sont des propositions offensives pour lutter contre les attaques des gouvernements et du patronat, aussi pour réunifier les branches du régime général et reconquérir la gestion de ses caisses. Réseau salariat fait partie d'un collectif pour une sécurité sociale de l'alimentation⁴ où nous travaillons à un socle commun de propositions dans lequel chaque organisation apporte sa contribution par son angle d'attaque : le droit à l'alimentation, la démocratie alimentaire, l'agriculture paysanne, notre rapport au travail.



© Laetitia Gabard

REPRENDRE LE POUVOIR D'AGIR ET DÉCIDER DE NOTRE ALIMENTATION

Nous ne pensons pas qu'une politique de l'alimentation puisse reposer sur le modèle « je consomme, je vote », ou sur une politique alimentaire basée sur une communication renvoyant la responsabilité à l'individu, à travers son acte d'achat ! La réponse se doit d'être collective. Le moment est venu de permettre aux populations locales de décider du système alimentaire (production, transformation, distribution et consommation) qu'elles souhaitent défendre, allant au-delà du simple fait d'acheter ou de ne pas acheter tel ou tel produit.

C'est le temps de la démocratie alimentaire. Une démocratie où il revient aux individus, informés en matière d'alimentation, le droit et la responsabilité d'élaborer leur propre système alimentaire en ayant la main sur son modèle économique.

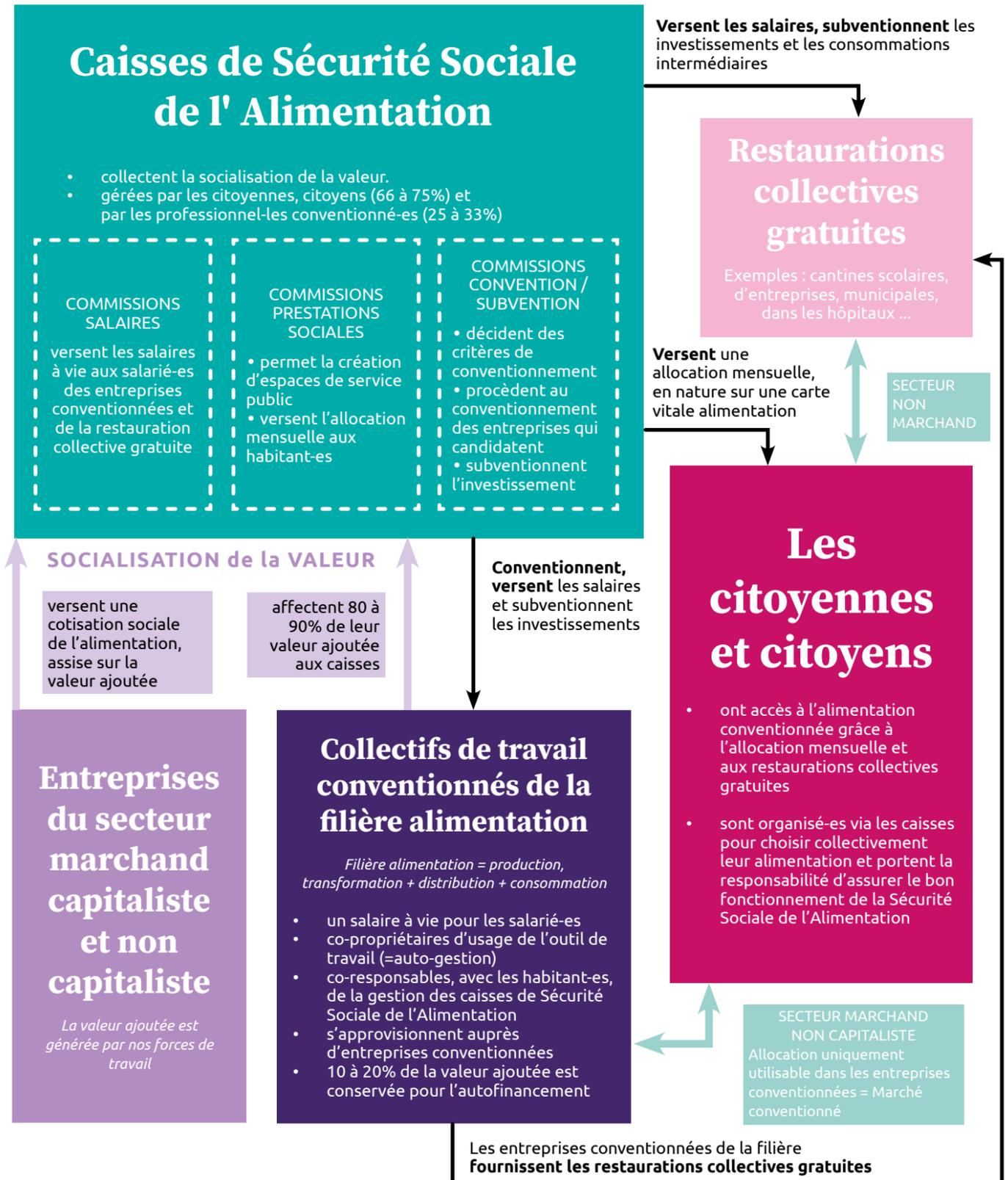
« **La Démocratie alimentaire représente la revendication des citoyens à reprendre le pouvoir sur la façon d'accéder à l'alimentation, dans la reconnexion entre celle-ci et l'agriculture. La démocratie alimentaire émerge comme un terreau particulièrement propice à la construction d'une nouvelle citoyenneté, dans laquelle les citoyens retrouvent les moyens d'orienter l'évolution de leur système alimentaire à travers leurs décisions et pas uniquement leurs actes d'achat.** »⁵

Pour exercer ce droit, l'existence d'espaces de débat, ouverts au grand public, comme les tiers-lieux alimentaires (Maisons de l'alimentation) peut s'avérer utile. Agissant aux différents échelons territoriaux, ces tiers-lieux sont les vecteurs possibles de la mise en pratique du concept de démocratie alimentaire. A l'instar des Food Policy Councils (Conseils locaux de l'alimentation) des pays anglo-saxons, ces structures décisionnelles, représentatives et incluant l'ensemble des citoyennes et citoyens, peuvent orienter les politiques alimentaires selon les besoins et attentes des individus et des territoires. Ces espaces transparents de discussion et de décision, intègrent à leur réflexion une vision systémique de l'alimentation, et ont la responsabilité de proposer et/ou mettre en œuvre des politiques justes et équitables, reflétant la diversité des opinions, des cultures et des goûts des citoyen-nes.

⁵ <http://www.chaireunesco-adm.com/Democratie-alimentaire-de-quoi-parle-t-on>



DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION





REPRENDRE LE POUVOIR SUR LE TRAVAIL ET LE CIRCUIT ÉCONOMIQUE DU SYSTÈME DE L'ALIMENTATION

La sécurité sociale de l'alimentation vise à changer radicalement le système alimentaire de la production agricole, jusqu'à la consommation, sans oublier les filières de transformation, de distribution. L'enjeu est d'en finir avec l'industrie agro-alimentaire qui recherche toujours plus de profits.

S'inscrire dans le régime général de la sécurité sociale c'est revendiquer la socialisation des richesses par la cotisation sociale, l'universalité de l'accès aux droits, une gestion démocratique des caisses et un conventionnement des professionnel-les de toute la filière. L'alimentation devenant un bien commun, le financement de la sécurité sociale de l'alimentation s'opérera via une cotisation sociale assise sur la valeur ajoutée de toutes les entreprises. Cette cotisation servira à financer une allocation mensuelle versée à chaque habitant-e et le salaire à vie des travailleuses et travailleurs de la filière alimentaire. De plus, une partie de cette cotisation sera dédiée à une subvention pour l'investissement des professionnel-les

conventionné-es, afin de supprimer leur endettement et dépendance vis-à-vis des banques via les crédits bancaires ou des actionnaires via les capitaux.

Cette allocation sera utilisable uniquement chez les professionnel-les conventionné-es de toute la filière. Les caisses de sécurité sociale de l'alimentation, où s'exercera le concept de démocratie alimentaire, seront gérées par les habitant-es et les professionnel-les conventionné-es de l'ensemble de la filière. Ces caisses seront chargées du conventionnement en fonction de critères spécifiques. Selon nous, des critères économiques sont nécessaires et indispensables pour assurer un marché conventionné non capitaliste qui poursuive donc d'autres objectifs que l'unique recherche de profit. Les caisses auront aussi pour mission de verser des salaires à vie aux membres des collectifs de travail conventionnés. Ce salaire à vie permettra de déconnecter la production du revenu de l'agriculteur, des travailleuses et travailleurs de la filière. Aujourd'hui, le fait d'être rémunéré sur la quantité de produits

vendus conduit à l'élimination des agriculteurs entre eux puisqu'ils ont intérêt à en faire toujours plus : détenir plus de terres, produire plus, et, petit à petit, prendre la part de marché du voisin ! Pour reconnaître le travail des femmes dans la filière de l'alimentation, (production, transformation et distribution et consommation via, le travail gratuit dans la sphère privée), la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation ne pourra pas être exempte d'une lutte contre le patriarcat.

■ Marketa Supkova et Kevin Certenais

« Les femmes devront imposer la mise en place de mécanismes leur garantissant un accès égal et une véritable participation aux caisses locales où se prendront les décisions d'orientations du système alimentaire. »⁶

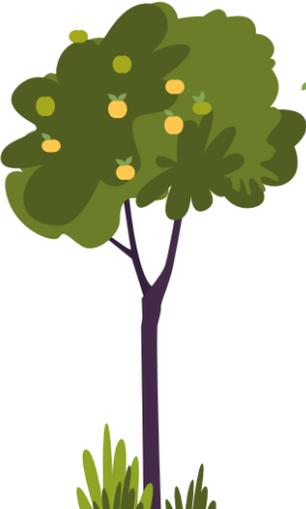


Avec la démocratie alimentaire vient donc l'idée d'un système agricole et alimentaire plus vertueux, plus résilient et qui redonne du pouvoir d'agir et de décider à toutes et tous.

A partir du régime général de la sécurité sociale et les nombreuses alternatives au système économique actuel, aussi bien dans la production, la transformation, la distribution que la consommation, il convient de mettre en place des institutions pour conquérir un nouveau droit, celui de l'alimentation.

Les exemples évoqués dans cet article – la Sécurité Sociale de l'alimentation et les tiers-lieux nourriciers, sont autant de voies possibles pour tendre vers cet objectif. Il s'agit de poser la possibilité de se doter d'un nouveau droit en imaginant des nouvelles organisations humaines à partir des initiatives inspirantes déjà existantes et en considérant chacune et chacun comme partie prenante de ce processus. Pouvoir décider du système alimentaire que nous souhaitons défendre est un acte politique dont nous sommes tous des parties prenantes.

⁶ Article dans la revue Campagnes Solidaires de septembre 2020



PAROLES D'EXPERT

par Pierre-Marie Moreau
de Terres de Liens



QUELLES MODALITÉS

D'ACCÈS AU FONCIER AGRICOLE ?



Pour répondre à cette copieuse question, nous avons sollicité Pierre-Marie Moreau, coordinateur de Terre de Liens Nouvelle-Aquitaine, qui s'est prêté au jeu en tentant de nous apporter des éléments de réponses.

La Foncière Terre de Liens est une entreprise de l'économie sociale et solidaire qui achète des fermes pour enrayer la disparition des terres agricoles et réduire les difficultés d'accès au foncier agricole. Ces lieux sont ensuite loués à des agriculteurs qui lancent leur activité. Pour acquérir ces fermes, la Foncière s'appuie sur son capital, constitué de l'épargne de citoyens qui ont choisi d'investir dans des projets solidaires.

Après avoir constaté les limites des solutions existantes pour répondre aux enjeux du foncier agricole, Terre de Liens a créé une structure financière d'envergure nationale : la Foncière Terre de Liens.

La Foncière collecte de l'épargne solidaire auprès des citoyens et des institutions privées et acquiert des biens immobiliers en milieu rural pour en assurer, sur le long terme, une gestion sociale et écologique conforme à la charte de Terre de Liens.



1 REPÉRER DU FONCIER DISPONIBLE

Les interlocuteurs dans la recherche de foncier :

LA SAFER

(Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural)

Acteur incontournable dans les projets d'acquisition de terres agricoles, la SAFER a pour rôle de réguler le marché foncier rural. Elle est informée de l'ensemble des ventes dès lors que cela concerne un bien agricole. Plus largement l'intervention de la SAFER sur le foncier peut concerner l'acquisition, la location, l'intervention pour révision de prix, le stockage ou la veille foncière.

Site : www.proprietes-rurales.com et sites régionaux

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Les chambres d'agriculture disposent d'un répertoire départemental (RDI) qui recense, d'un côté les fermes à reprendre, et de l'autre les candidats à l'installation. Attention toutefois, ce RDI n'est pas exhaustif et les cédants n'ont pas l'obligation de s'inscrire sur ce répertoire. Se renseigner auprès du service installation-transmission ou du Point Accueil Installation (PAI) de son département.

LES NOTAIRES

C'est bien souvent un interlocuteur qu'il convient de considérer, car c'est souvent l'un des mieux informés du contexte foncier local. De plus il sera incontournable si vous voulez conclure un acte d'achat.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Par leurs élus ou agents de développement, les collectivités locales peuvent être de bons relais d'informations à consulter.



LES ASSOCIATIONS & RÉSEAUX DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET PAYSANNE

(InPACT, ADEAR, CIVAM, Terre de Liens...) : Certaines associations ont développé leur propre site d'annonces ou bulletins d'informations foncières. Nous conseillons de se rapprocher des associations sur chaque territoire.

Terre de Liens :

<https://terredeliens.org/-petites-annonces-30-.html>

InPACT : <http://www.agricultures-alternatives.org/>

LES JOURNAUX ET SITE D'ANNONCES

Certaines annonces foncières font l'objet de publications légales dans des journaux officiels (voir liste par département). Il est également possible de trouver certaines annonces sur certains sites d'annonces généralistes (ex : « le bon coin »). Il convient toutefois de rester vigilant sur les annonces dans ces médias, en particulier sur la qualité des annonces et les prix proposés.

AUTRES :

AGENTS IMMOBILIERS, AGRICULTEURS LOCAUX....

Globalement, le bouche à oreille reste un bon canal d'information pour trouver un lieu adapté à son projet. Il est donc important de se faire connaître d'un maximum d'interlocuteurs locaux (agriculteurs, structures agricoles, associations, élus locaux, habitants...) pour s'assurer d'être informé au mieux sur des opportunités foncières.

Documents et ressources utiles POUR ANALYSER UN BIEN AGRICOLE

- **Le prix des terres** : vérifier la cohérence avec le prix à l'hectare moyen pour la petite région agricole concernée. Voir la SAFER ou www.le-prix-des-terres.fr
- **La nature du bien** : vérifier l'organisation parcellaire (accès aux parcelles, isolement, éclatement...) et avoir une vision globale du bien.
- **Le règlement et l'urbanisme** : s'assurer que l'affectation des parcelles est compatible avec l'activité ou les activités projetées (habitat, agricole, accueil/tourisme, activité commerciale). Voir les documents d'urbanisme en mairie ou intercommunalité.
- **Tarif des fermages départementaux** : vérifier la cohérence avec les arrêtés préfectoraux. Voir site des préfectures départementales.
- **Etat des Bien bâtis** : vérifier la légalité des constructions, leur état, la constructibilité... Consulter le cadastre, la mairie ou la DDT selon les cas.
- **Réseaux, installations techniques, eau, électricité, assainissement, téléphone et internet** : vérifier la légalité et l'état des installations, connaître précisément leur emplacement, valider leur cohérence avec le projet souhaité (débit d'eau si irrigation, débit internet si projet de vente par le web...).
- **Évaluation des risques et nuisances** : Risques d'inondations ou naturels, plans de gestion spécifiques. Voir en mairie.
- **Historique et situation des parcelles agricoles** : classement en zone Natura 2000 ou en zones ouvrant à Mesures Agro Environnementales, zones de protection d'aires d'alimentation de captage, certification biologique ou label rattaché à la production...
- **Habitation** : Demander les diagnostic énergie, diagnostic amiante, diagnostic plomb, diagnostic assainissement si non collectif. Le propriétaire a l'obligation de les fournir à tout acheteur potentiel.
- **Situation des terrains au regard du droit de chasse** : les usages locaux de la chasse, les pratiques, les éventuels conflits d'usage connus, les modalités de remboursements des dégâts de gibier.
- **Présence de servitude** : vérifier la possibilité pour un propriétaire voisin d'accéder à votre parcelle pour un usage précis (accès à une source, chemin d'accès, réserve incendie...) – voir cadastre.



2

LOUER UNE TERRE : LE BAIL

Le bail rural suppose d'abord l'existence d'un accord des parties sur le principe d'une location. Si les parties n'ont pas choisi clairement de soumettre leur convention au statut du fermage, le louage sera qualifié de bail à ferme dès qu'il réunit quatre conditions :

1. UNE MISE À DISPOSITION

2. À TITRE ONÉREUX

= transfert volontaire de l'usage contre de l'argent, biens en nature ou prestations de service

3. D'UN IMMEUBLE AGRICOLE

= terre et/ou bâtiments

4. EN VUE D'Y EXERCER UNE ACTIVITÉ AGRICOLE



7 PRINCIPES CONSTITUTIFS

1 LA FORME

bail écrit et bail oral. Un bail rural peut être écrit mais il peut également être conclu de manière orale. Il prendra alors les caractéristiques d'un bail de 9 ans. Toutefois nous vous recommandons de réaliser un écrit afin de se prémunir d'éventuels conflits.

2 LA PREUVE

le loyer. Au-delà du bail signé, le paiement d'un loyer est considéré comme une preuve de l'existence d'une convention de mise à disposition à titre onéreux. Le montant du fermage est encadré par arrêté préfectoral.

3 LA DURÉE

9 ans minimum pour un bail à ferme ; des baux de plus long terme existent également (18, 25 ans, de carrière)

4 LE RENOUVELLEMENT

Automatique et tacite par périodes successives de 9 ans. (Sauf dénonciation pour les raisons prévues dans les articles L 411-58 et suivants du Code rural)

5 LA CESSION DU BAIL

Le bail rural est par nature non cessible. Pour autant, des exceptions ont été ouvertes par le législateur notamment pour une cession auprès des conjoints, pacsés et descendants du preneur.

6 L'ÉTAT DES LIEUX

Lors de la conclusion d'un bail rural, un état des lieux doit être établi, de façon contradictoire.

7 L'INDEMNITÉ

Le preneur à bail qui, par son travail ou par ses investissements, apporte des améliorations au bien loué, a droit, à l'expiration du bail, à une indemnité due par le bailleur.

Il existe quelques exceptions comme Le Bail Rural Environnemental (BRE) : Il permet d'intégrer des clauses limitatives visant à protéger l'environnement et les infrastructures agroécologiques, et opposables juridiquement lors de la conclusion ou du renouvellement du bail. Attention toutefois ce type de bail n'est applicable que sous certaines conditions.

Site : cerema.fr

3

ACHETER COLLECTIVEMENT UNE TERRE OU UNE FERME

La démarche d'achat collective, c'est mobiliser des personnes autour de son projet, en leur proposant un moyen d'action concret :

INVESTIR POUR FACILITER L'ACCÈS AU FONCIER

Mobiliser des personnes autour de son projet implique qu'elles puissent le comprendre et le partager. Mais attention, vous portez votre projet agricole, et la personne morale qui sera créée va gérer du foncier, les deux étant (en règle générale) deux entités juridiques séparées.

Dans une démarche collective d'acquisition de foncier, les porteurs de projet ne sont pas les seuls propriétaires. Le « propriétaire » aura sa vie propre, avec un objet, des membres (les sociétaires), un fonctionnement, des perspectives.... Il existe plusieurs statuts juridiques pour acquérir du foncier à plusieurs (voir tableau pages suivantes).

POINT DE VIGILANCE

Il est essentiel que le projet guide le choix du statut juridique (SCI, GFA, Association, SAS...), et non l'inverse.





COMPARATIF DE DIFFÉRENTES

FORMES D'ACHAT COLLECTIF DE FONCIER



	SCI (Société civile immobilière)	GFA (Groupement foncier agricole)	Association	Co-propriété
Objet	Acquisition / gestion immobilière	Acquisition / gestion de biens immobiliers à usage agricole	Peut acquérir et gérer les biens nécessaires à la réalisation de son objet	Acquérir des biens comprenant parties communes et privatives
Capital	Fixe ou variable de 1€ sans maximum	Fixe ou variable de 1€ sans maximum	Pas de capital, possibilité d'apports avec ou sans droit de reprise	Pas de capital
Nombre et qualité d'associés	De 2 sans maximum, personne physiques ou morales	De 2 sans maximum, personnes physiques uniquement, sauf Safer et SCI spécifiques	Pas d'associés De 2 membres maximum, personnes physiques ou morales	De 2 sans maximum, propriétaires personnes physiques ou morales
Apports à la création	Apports en nature, numéraire ou industrie	Apports en nature, numéraire	Apports en nature ou numéraire avec ou sans droit de reprise	Pas d'apports, achat, ou construction dans un lot partie privative et commune
Responsabilité financière	Illimitée au prorata des parts détenues	Illimitée au prorata des parts détenues	Aucune sauf pour les dirigeants en cas de faute de gestion	Illimitée au prorata des parts de partie commune détenus
(1) Appel public à l'épargne (2) Appel à la générosité publique	(1) Non autorisé (2) Non concerné	(1) Non autorisé (2) Non concerné	(2) autorisé si associations reconnues d'utilité publique	(1) Non autorisé 2) Non concerné
Droits de vote	Proportionnel au nombre de parts	Proportionnel au nombre de parts (sauf personnes morales)	Librement définis	Proportionnel à la détention de parties communes
Ressources financières	Location et / ou vente des biens immeubles	Location et / ou vente des biens immeubles	Subventions, tous types d'activités et dons manuels	Participation des co-propriétaires aux charges

	SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif)	SAS (Société par actions simplifiée)	Fondation	Foncière/SCA (Société en Commandite par Actions)
Objet	Production ou fourniture de biens et de services d'intérêt collectif	Toute activité entrant dans son objet social	Acquisition / gestion de biens dans le but de la réalisation de son objet, la préservation de l'environnement	Réalisation de son objet statutaire (librement définis), Acquisition et mise à bail de foncier et bâti agricole et rural
Capital	Fixe ou variable de 1€ sans maximum	Variable de 1€ sans maximum	Pas de capital	Variable
Nombre et qualité d'associés	De 2 à 5 collègues, obligatoirement salariés et clients, facultativement, bénévoles, collectivités, et sympathisants	De 1 sans maximum, personnes physiques ou morales	Pas d'associés, membres fondateurs nommés par les statuts	A minima : 1 associé commandité et 3 commanditaires
Apports à la création	Apports en nature ou en numéraire	Apports en nature ou numéraire	Apports en nature ou numéraire	Apports en nature ou numéraire
Responsabilité financière	Limitée aux apports	Limitée aux apports	Aucune, sauf pour les dirigeants en cas de faute de gestion	Illimitée pour les commandités, limité aux apports pour les commanditaires
(1) Appel public à l'épargne (2) Appel à la générosité publique	(1) Non autorisé (2) Non concerné	(1) Non autorisé (2) Non concerné	1) Non autorisé (2) Autorisé	(1) Autorisé (2) Non concerné
Droits de vote	Librement définis	Librement définis	Définis par les membres fondateurs	Détenus par les commanditaires
Ressources financières	Vente de biens ou services	Réalisation de son activité	Dons, legs, réalisations d'activités autorisés, appel à la générosité publique	Réalisation de son objet (location de biens agricoles et ruraux), augmentation de capital

PARLEZ APRÈS

Le Biiiiip SONORE

PAYSAGES NOURRICIERS

CRÉER UN TIERS-LIEU AUTOUR DE
L'AGROÉCOLOGIE ET DE LA TRANSITION
ALIMENTAIRE

Dans le village de Ségur-le-Château en Corrèze, Astrid Verspieren porte un projet d'agroécologie sur 65 hectares de terre familiale. Depuis 2015, elle s'attache à redonner vie à une terre épuisée par des décennies de monoculture-élevage.

Elle est accompagnée par l'association Paysages nourriciers, créée en 2017, dont l'objet est d'encourager les initiatives paysannes et vivrières qui favorisent la biodiversité et le vivre ensemble.

Tandis que les cultures se diversifient au sein des Fermes de Ségur, avec une première parcelle de vigne, des haies fruitières composées de châtaigniers, pommiers, pruniers, framboisiers..., un élevage de brebis Shropshire pour le pastoralisme et l'accueil d'aspirants agriculteurs sur deux espaces tests, l'association propose des animations autour du vivant. Elle organise des visites des Fermes de Ségur, des promenades autour des trognes, des plantes sauvages comestibles, des champignons ou des oiseaux mais aussi des ateliers comme la transformation des pommes en jus avec le presseur mobile « Roule ta pomme » et des formations comme l'initiation à une apiculture domestique et coopérative.

Avec le soutien du Cluster ruralité de la Région Nouvelle-Aquitaine et une équipe de l'Atelier Universitaire d'Aménagement et d'Urbanisme de Bordeaux-Montaigne, l'association a réalisé un diagnostic du territoire. Des rencontres avec les habitants a émergé l'idée d'un tiers-lieu axé sur la transition alimentaire, alors que les tentatives plurielles de maintenir une épicerie dans le village ont toutes avorté. Cet espace convivial permettrait de croiser pratiques agro-écologiques et connaissances des habitants, d'acheter des produits locaux, de transformer et de cuisiner ensemble. De l'idée au projet, le chemin est encore long mais l'énergie ne manque pas !

Formation à l'apiculture domestique et
écologique avec l'association 1001 abeilles,
printemps 2019 ©Pauline de Vos



LE BATTEMENT D'AILES



Le Battement d'ailes, situé à Cornil en Corrèze, est un centre agro-écologique et culturel qui distille des valeurs d'autonomisation, de transmission, d'écologie pratique et d'autogestion. L'activité est partagée entre des accueils de groupe, l'ouverture du restaurant, des formations et ateliers d'autonomisation à prix libre, l'organisation d'événements festifs et/ou militants, l'essaimage de nos savoir-faire, l'accueil de personnes en immersion... L'objectif principal du Battement d'ailes étant d'accueillir et d'accompagner les réflexions, questionnements et de partager et transmettre ses expérimentations auprès d'un public le plus large possible, d'ici ou d'ailleurs.

En 2015, le Battement d'ailes accueille une stagiaire sourde dans le cadre de la formation du Compagnonnage du réseau REPAS, à laquelle l'association est partie prenante. Cette rencontre sera le début de l'histoire, entre le Battement d'ailes et le monde des sourds. Des séjours d'initiation à l'autogestion, des chantiers participatifs, des chantiers immersion formation, dédiés à des personnes sourdes signantes sont organisés à plusieurs reprises. En collaboration avec plusieurs interprètes en Langue des Signes française des événements de la programmation tout public sont également rendus accessibles : La bourse aux Graines, des chantiers participatifs, des semaines d'immersion, des ateliers de transmission. En parallèle à cela, l'association a accueilli des personnes sourdes en services civiques au sein de son équipe permanente et début 2020, une formation à la langue des signes française est organisée afin d'initier les personnes de l'équipe et du territoire.

www.lebattementdailes.org

 **Transformations**
tiers-lieux

se former près de chez soi

transformations.tierslieux.net

Culture & médiation | Langues |
Tiers-Lieux | Fablab |
Intelligence collective |
Numérique | Économie circulaire |
Zéro Déchet...

Nouveau !
SITE WEB



contribution volontaire à la Coop'

Vous appréciez les actions réalisées par la Coopérative Tiers-Lieux et aimeriez y apporter votre soutien ? Alors nous vous proposons d'adhérer au réseau à prix libre. Cette contribution volontaire permettra de renforcer le réseau des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine et d'encourager / appuyer les actions de soutien au développement et à la pérennisation des tiers-lieux tels que nous les déployons depuis bientôt 10 ans.

Votre contribution annuelle vous permettra de recevoir par courrier la Revue des Tiers-Lieux (3 à 4 publications par an).

<https://coop.tierslieux.net/la-cooperative/contribution-volontaire>

POUR PARTICIPER, C'EST PAR ICI



COOPÉRATIVE TIERS-LIEUX École, réseau, labo des tiers-lieux

29 chemin Richelieu, 33270 Floirac
09 72 83 10 90
contact@tierslieux.net

coop.tierslieux.net
facebook.com/tierslieux
twitter.com/tierslieux

Projet soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union Européenne dans le cadre du « Programme Opérationnel FEDER / FSE 2014-2020 »

